

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. MARS 1788.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10 l. 1.*

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Writhof.





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. Mars 1788.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Voyage au Cap de Bonne-Espérance & autour du Monde avec le Capitaine Cook, & principalement dans le pays des Hottentots & des Caffres; par André Sparmann, Docteur en Médecine, de l'Académie des Sciences, & Directeur du Cabinet royal d'Histoire naturelle de Stockholm; traduit par M. le Tourneur. A Paris, chez Buisson, 1787. 3 vol. in-8° avec fig. Prix 15 liv. br. 18 liv. rel.*

**M**R. Sparmann, élève du célèbre Linné, animé du desir d'acquérir des connoissances, s'embarqua à Gothenbourg le 10 Janvier 1772, & arriva au Cap de Bonne-Espérance le 30 Avril de la même année. Un séjour de quelques mois qu'il fit à Fallesbay, lui donna l'occasion de parcourir tous les

endroits de cette contrée, & de se livrer sur-tout à l'étude de la Botanique. La plupart des descriptions qu'il fait, sont utiles pour les Amateurs de l'Histoire naturelle, & même pour les Géographes. Au mois de Novembre de la même année, il s'embarqua avec le Capitaine Cook : c'étoit le second voyage de ce fameux Navigateur. M. Sparmann en parle d'une manière fort succinte, parce que, comme nous l'avons observé plus d'une fois, ce voyage, ainsi que les autres de ce bruyant Anglois, nous apprend très-peu de choses \* : M. Sparmann en donne les détails depuis la p. 118 jusqu'à la p. 143. De retour au Cap, le 22 Mars 1775, il reprit avec plus d'ardeur que jamais le dessein qui l'avoit d'abord conduit en Afrique, c'est-à-dire, de pénétrer aussi loin qu'il lui seroit possible dans l'intérieur des terres, & de s'instruire dans le pays des Caffres & d'autres nations sauvages de tout ce qui étoit relatif aux trois regnes de la nature.

\* 15 Avril  
1782, p.  
571.

En parlant des serpens, M. Sparmann explique d'une manière très-juste & très-vraie la nature de leur poison, & le moyen de les manier sans aucun risque. „ Les Hottentots „ ne craignent nullement d'avalier le poison „ des serpens, même sans être délayé dans „ une autre liqueur. Ils le regardent au „ contraire comme médicinal, & comme „ un préservatif contre les suites dangereu- „ ses de la morsure des serpens même. Com- „ ment les Hottentots incultes & grossiers „ ont-ils pu arriver à ces connoissances ? „ C'est un problème qu'il n'est pas aisé de „ résoudre, mais il me paroît probable que „ les Européens & les Asiatiques ont ap-

„ pris ce fait de tous ceux qui avoient  
 „ inutilement tenté de se détruire, ou eux-  
 „ mêmes, ou d'autres hommes, par le moyen  
 „ du poison des serpens.

*Noxia serpentum est admixto sanguine pestis.  
 Morfu virus habent, & fatum dente minantur;  
 Pocula morte carent.*

Lucan,  
 Pharf. l. 9.  
 N. 614.

„ Ainsi, l'observation que le poison des  
 „ serpens ne produit aucun effet, s'il n'est  
 „ mêlé avec le sang, est au moins aussi  
 „ ancienne que Lucain; & les *Pfylli* font  
 „ des preuves incontestables que cette pro-  
 „ priété des serpens a été connue en Afri-  
 „ que de tems immémorial. Ils suçoient le  
 „ poison des blessures causées par la mor-  
 „ sure des animaux. Ils manioient & caref-  
 „ soient des serpens, comme font encore  
 „ aujourd'hui les Egyptiens modernes, sans  
 „ craindre d'en être blessés.

... *Super incumbens, pallentia vulnera lambit  
 Ore venena trahens.*

*Ibid.*  
 N. 933.

M. Sparmann ne dit pas comment l'on parvient à *les careffer sans rien craindre*. Il est vrai qu'en suçant le poison on l'empêche de tuer, mais la morsure est toujours une chose très-désagréable. Il faut donc les apprivoiser. Voyez ce que j'ai dit là-dessus, Janv. 1774, p. 20. — *Dict. Hist.* art. AN-GITIA.

Pour avoir une idée des dangers qu'a courus le voyageur, il faut se figurer qu'au milieu de ces déserts peuplés de lions, de buffes, d'hyenes, de rhinoceros, lui & son compagnon de voyage n'avoient d'autre asyle que le chariot qui servoit à les

transporter, & qu'ils appelloient leur *logis*. Un jour, harrassés par la chaleur & la fatigue d'une longue chasse, ils revenoient après avoir tué un buffle : mais l'orage & la nuit les surprit, & ils entendoient fort distinctement le rugissement des lions qui ne paroissoient pas fort éloignés. » La nuit  
 » étoit si noire, que nous aurions eu beau-  
 » coup de peine à retrouver notre *logis*,  
 » si les Hottentots que nous y avions laissés  
 » n'avoient eu l'attention de faire de tems-  
 » en tems claquer le grand fouet. A l'aide  
 » de ce signal, nous aperçûmes enfin leur  
 » feu dans la petite plaine où étoit le cha-  
 » riot. A peine y fûmes-nous rendus, qu'il  
 » vint une si forte ondée de pluie qui con-  
 » tinua la plus grande partie de la nuit,  
 » qu'elle éteignit notre feu. La banne qui  
 » nous couvroit étoit en danger d'être em-  
 » portée à chaque moment par la violence  
 » d'un vent de sud-est, qui faisoit entrer  
 » la pluie par les côtés du chariot & même  
 » à travers la toile ; en sorte que nous étions  
 » moins à l'abri que les Hottentots sous  
 » leurs casques de peau. Pendant tout ce  
 » charivari, nous entendions sans cesse les  
 » rugissemens des lions & l'horrible cri des  
 » hyenes, dont quelques-unes vinrent nous  
 » dérober une courroie des harnois du cha-  
 » riot, & plusieurs lambeaux de viande que  
 » les Hottentots avoient pendus à quelques  
 » pas de l'endroit où nous étions. »

Voici comme M. Sparmann décrit le ru-  
 gissement du lion. » Je dirai au Lecteur  
 » qu'il consiste en un son rauque, inarti-  
 » culé, où l'on distingue, quelque chose  
 » de creux & de profond, & un peu sem-

» blable au fon qui fort d'un porte-voix.  
 » Le fon est entre l'u & l'o, traîne en lon-  
 » gueur, & paroît venir de sous terre. Je  
 » l'écoutai long-tems avec beaucoup d'at-  
 » tention, & je ne pus discerner exacte-  
 » ment de quel côté il venoit. La voix du  
 » lion n'a pas la moindre ressemblance avec  
 » le tonnerre, comme l'affirme M. de Buf-  
 » fon, d'après l'autorité de Boullaye le  
 » Gouz. Il me parut dans le fait, qu'il n'étoit  
 » en lui-même, ni extrêmement perçant,  
 » ni particulièrement terrible; cependant la  
 » note prolongée, jointe à l'obscurité & à  
 » l'idée qu'on se forme naturellement de  
 » cet animal, fait frissonner; lors même  
 » qu'on peut l'entendre, comme cela m'est  
 » arrivé dans la suite, avec plus de tran-  
 » quillité & sans aucun sujet de crainte.  
 » Nous pouvions juger sûrement à l'état de  
 » nos animaux, quand les lions, soit en  
 » rugissant, soit en silence, venoient nous  
 » reconnoître à peu de distance: car alors  
 » nos chiens n'osoient aboyer, mais se te-  
 » noient ferrés & blottis contre les Hotten-  
 » tots; nos bœufs & nos chevaux soupi-  
 » roient profondément, reculoient à cha-  
 » que instant, & tiroient de toutes leurs  
 » forces sur les épaisses courroies qui les  
 » attachoient au chariot; ils se jettoient à  
 » terre & se relevoient alternativement; ils  
 » paroissoient ne savoir que faire d'eux-  
 » mêmes, souffrant, je puis le dire sans  
 » exagération, comme s'ils avoient éprouvé  
 » l'agonie de la mort». Cette crainte dont  
 » la voix du Lion pénètre les animaux, ceux-  
 » même qui n'ont jamais vu cet ennemi ter-  
 » rible & qui viennent des pays où il n'y en

a pas, est tout-à-fait remarquable, & M. Sparmann fait à ce sujet une réflexion bien solide & bien sage. » C'est une grande merveille, de voir que la nature ait appris aux animaux à redouter ainsi le lion, & l'on ne peut douter que cette crainte ne soit chez eux un instinct purement naturel ; car nos chevaux & nos bœufs avoient jusqu'alors vécu dans des endroits où je suis certain qu'ils n'avoient pu connoître ce terrible ennemi de leur espèce. Admirez la bonté de la providence, qui, lors qu'elle a envoyé parmi les animaux un si redoutable tyran, leur a donné la faculté de le reconnoître & de le discerner, par le tremblement & l'horreur. »

Quand on rapproche cette réflexion de celle que nous avons eu l'occasion de faire sur la sécurité avec laquelle ces mêmes animaux vivent dans nos basses-cours & nos étables, avec laquelle ils suivent l'homme qui les détruit & les mange depuis cinq mille ans ; tandis que le lion fait rarement sa proie de quelque individu de leur espèce à l'extrémité de l'hémisphère, & cela sans qu'ils en aient aucune connoissance, au lieu qu'ils voient tous les jours les cadavres de leurs frères & pères étalés dans nos boucheries ; quand, dis-je, on réfléchit sur tout cela, on comprend combien *grande est la merveille* dont parle M. Sparmann. — 15 Juillet 1786, p. 399. — *Cat. philos.* n. 175.

M. Sparmann examine si le feu est, comme on le dit ordinairement, un moyen sûr d'écartier les lions, & cite un exemple qui prouve le contraire. » Il est d'expérience, disent les Hottentots, que les feux sont

„ une défense , & un puissant préservatif  
 „ contre les lions & les autres animaux  
 „ sauvages ; cependant il arrive quelque-  
 „ fois , & ils pouvoient citer plusieurs exem-  
 „ ples de ce fait , qu'au moment où ils se  
 „ chauffent assis en rond , le lion s'élançe  
 „ sur le feu , attrape quelqu'un d'eux & s'en-  
 „ fuit ; quelquefois aussi il a dévoré sa proie  
 „ si près des autres Hottentots , qu'ils l'en-  
 „ tendoient clairement mâcher la chair de  
 „ leur malheureux compagnon. „ (a)

Entre les propriétés du lion , il faut pla-  
 cer la suivante. „ Il ne tue jamais à l'insfant  
 „ même l'homme qu'il tient sous lui , à  
 „ moins qu'il n'y soit excité par sa résis-  
 „ tance ; à la fin cependant , le royal bri-  
 „ gand lui donne , dit-on , le coup de grace  
 „ dans la poitrine , en poussant un rugis-  
 „ sement épouvantable „ (b). M. Sparmann  
 est bien loin de reconnoître dans le lion

(a) Autre exemple , & réflexion sur l'effet  
 du feu, 15 Mai 1787, p. 130.

(b) Cela me rappelle une anecdote arrivée à la  
 ménagerie de Vienne sous l'Empereur Charles VI.  
 Une petite fille ayant levé la herse qui fermoit  
 le caveau du lion du côté de la cour , voyant  
 que le lion étoit sorti à son ordinaire , travail-  
 loit à nettoyer sa demeure , & oublia de tirer la  
 herse bas. Le lion revint , la prit & la garda  
 entre ses pattes sans la tuer. Les cris de la fille  
 attirerent du monde. On jeta du pain , de la  
 viande , un agneau ; le lion refusa de lâcher  
 prise. Un chasseur Tirolien assura qu'il tueroit  
 le lion sans blesser la fille. Mais c'étoit le plus  
 beau lion de la ménagerie ; l'Empereur en fai-  
 soit un grand cas ; on n'osa s'en défaire sans en  
 demander la permission au Prince. Charles en

les qualités dont M. de Buffon lui fait honneur. Il le rapproche du tygre que le célèbre naturaliste a placé si loin de lui. Après avoir parlé de deux hommes qu'un lion avoit blessé sans les dévorer, il continue de la sorte. » Je ne fais trop comment expliquer cette disposition miséricordieuse du lion envers l'espece humaine. Serait-ce qu'il a plus de vénération pour l'homme, comme étant, ainsi que lui, le tyran des animaux ? Ou seroit-ce purement l'effet du même caprice qui l'a quelquefois porté non-seulement à épargner la vie des hommes ou des animaux abandonnés à sa voracité, mais même à les caresser & à les traiter avec bonté ?

---

fut indigné, & détestant de tels égards, il ordonna qu'on sauvât la fille à tout prix. Le Tyrolien tint parole : le lion fut tué roide, & la fille ne fut pas blessée, mais le *royal brigand*, pour me servir de l'expression de M. Sparmann, lui donna le *coup de grace* lorsqu'il sentit qu'il l'avoit lui-même. — L'aventure dont parle M. Sparmann, eut une issue plus heureuse. „ Dans plusieurs endroits où je passai, on me conta une anecdote d'un pere & de ses deux fils, qu'on disoit encore vivans, & dont on me cita le nom. Etant allés à pied tous les trois, près d'une riviere sur un terrain qui leur appartenoit, à la poursuite d'un lion, celui-ci se précipita sur eux tout-à-coup, & en mit un sous ses pieds ; les autres eurent le tems de tirer sur l'animal, & de le tuer sur la place. Le jeune homme se trouva pris en travers sous le Lion, & lorsque son pere & son frere l'en eurent retiré avec inquiétude, ils trouverent à leur grande joie, qu'il n'avoit aucun mal. „

„ Ce font fans doute ces procédés capri-  
 „ cieux qui ont acquis au lion sa réputa-  
 „ tion de générosité ; mais je ne puis souf-  
 „ frir que ce beau nom , consacré à la  
 „ vertu , soit profitué à une bête féroce.  
 „ De malheureux esclaves , des ames abâ-  
 „ tardies ont coutume de flatter de ce titre  
 „ la vanité de leur plus cruel despote ; mais  
 „ des hommes peuvent-ils raisonnablement  
 „ le donner à ce tyran des quadrupedes ,  
 „ parce qu'il n'est pas dans toutes les oc-  
 „ casions également cruel. „

„ Si le lion ne tue pas , comme le loup ,  
 „ le tygre , &c. tout le gibier ou le bétail  
 „ qu'il rencontre , c'est peut-être que le reste  
 „ s'enfuit tandis qu'il attaque un ou deux  
 „ animaux , & que , retenu par son indo-  
 „ lence naturelle , il ne veut pas se donner  
 „ la peine de les poursuivre. Si cela s'ap-  
 „ pelle générosité , on peut dire que le chat  
 „ est généreux envers les rats. J'ai vu sou-  
 „ vent ce petit lion , au milieu d'une  
 „ troupe effrayée , dans laquelle il eût pu  
 „ faire un dégat terrible , saisir une seule  
 „ souris , & s'enfuir avec elle. Le lion &  
 „ le chat ont encore entre eux diverses au-  
 „ tres ressemblances : une sur-tout , est de  
 „ dormir , & de passer la plus grande par-  
 „ tie de leur vie dans un état de quiétude  
 „ & d'inaction , tant que la faim ne les  
 „ presse pas de chercher proie. „

„ L'on conclura de ce que je viens de  
 „ dire , & de ce que je vais rapporter en-  
 „ core , que le caractère du lion n'est  
 „ point la magnanimité , comme l'on a pré-  
 „ tendu , mais une couardise infidieuse ,  
 „ mêlée d'un certain orgueil ; & que la

„ faim a sur lui son effet naturel. Il n'est  
 „ pas étonnant qu'agile & fort comme il  
 „ est, la faim lui inspire quelquefois le  
 „ courage & l'intrépidité : mais, accoutumé  
 „ à tuer lui-même sa nourriture, ce qu'il  
 „ fait avec une extrême facilité, sans au-  
 „ cune résistance, puisqu'il n'en rencontre  
 „ jamais, il est impossible qu'il ne soit pas  
 „ irritable & facile à provoquer; accoutumé  
 „ à la dévorer fumante & baignée dans le  
 „ sang, il est impossible que son humeur  
 „ ne se tourne pas plutôt à la cruauté qu'à  
 „ la générosité; mais aussi lorsqu'on lui ré-  
 „ siste, il n'est pas étonnant qu'il se mon-  
 „ tre quelquefois lâche, baisse l'oreille, &  
 „ qu'il se laisse alors chasser à coups de  
 „ bâtons. „

Si on en croit M. Sparmann, il s'en faut  
 bien que la chasse du lion soit aussi péril-  
 leuse qu'un homme célèbre nous l'a repré-  
 sentée. „ Dans le jour & en pleine cam-  
 „ pagne, douze ou quinze dogues vien-  
 „ dront aisément à bout de réduire un fort  
 „ lion; il n'est pas même nécessaire, com-  
 „ me le croit M. de Buffon, que ces chiens  
 „ soient de grande taille & aguerris; les  
 „ chiens ordinaires des fermiers s'en ac-  
 „ quittent à merveille. Lorsque le lion voit  
 „ qu'ils commencent à l'approcher, par or-  
 „ gueil il ne va pas plus loin; il s'assied  
 „ & les attend : alors les chiens l'entou-  
 „ rent, & fondant sur lui tous à la fois, ils  
 „ l'ont presque en un moment déchiré en  
 „ pièces. Ils lui laissent rarement le tems  
 „ de donner en passant, plus de deux ou  
 „ trois coups de griffes, dont chacun est  
 „ une mort certaine & prompte pour deux

„ ou trois des assaillans. M. de Buffon af-  
 „ fure encore qu'on peut chasser le lion à  
 „ cheval ; mais que les chevaux doivent  
 „ être aussi aguerris. Ce savant naturaliste  
 „ le conjecture : du moins il ne cite point  
 „ ses auteurs sur ce point. En Afrique,  
 „ les Colons chassent le lion avec leurs  
 „ chevaux de chasse ordinaires, & je ne  
 „ fais trop comment ils pourroient aguer-  
 „ rir des chevaux exprès pour la chasse du  
 „ lion. „

Engénéral M. Sparmann ne paroît pas dis-  
 posé à reconnoître dans les animaux ces  
 qualités merveilleuses, par lesquelles quelques  
 Philosophes ont tâché de les rapprocher de  
 l'homme. La prétendue modestie de l'élé-  
 phant lui paroît tout aussi fabuleuse que d'au-  
 tres moralités que la crédulité lui attribue.  
 „ C'est depuis long-temps, un point fort  
 „ contesté, que la maniere dont s'accou-  
 „ plent les éléphants : quoiqu'on en voie  
 „ un grand nombre dans l'inde, & que plu-  
 „ sieurs soient sujets à entrer si violem-  
 „ ment en rut, qu'ils en deviennent fous,  
 „ personne n'a encore pu venir à bout de  
 „ les accoupler. Divers auteurs ont cru don-  
 „ ner la raison de cette singularité, en di-  
 „ sant que les éléphants (quoique enfermés  
 „ le mâle & la femelle dans une étable ob-  
 „ cure) sont trop modestes pour souffrir  
 „ aucun témoin de leur union ; témoin dont  
 „ ils ont toujours raison de craindre l'in-  
 „ discrete curiosité. D'autres ont dit que,  
 „ par pudeur, ils ne souffrent pas même  
 „ dans ce moment la présence d'autres élé-  
 „ phants. Plusieurs Auteurs ont encore en-  
 „ trepris d'expliquer la continence de ces

„ animaux dans l'état de domesticité , par  
 „ leur magnanimité & leur orgueil , en leur  
 „ supposant trop de sens & de grandeur d'a-  
 „ me , pour vouloir multiplier , & avilir leur  
 „ race , en engendrant des esclaves pour le  
 „ service de l'homme. Mais on fait que les  
 „ éléphants se laissent eux-mêmes réduire  
 „ à l'obéissance , & même qu'il n'est guere  
 „ d'animaux qu'on puisse asservir plus com-  
 „ plètement. Il n'est donc guere possible de  
 „ donner l'approbation de la raison à ce  
 „ dernier systême. „

„ Suivant toute probabilité , cette répu-  
 „ gnance de l'éléphant pour un acte auquel  
 „ la nature encourage tous les êtres , pro-  
 „ vient de sa structure même , & des dif-  
 „ ficultés qu'il éprouve dans l'accomplis-  
 „ sement de cet acte mystérieux , difficul-  
 „ tés que la nature peut-être a jugé à propos  
 „ d'opposer à la propagation trop nombreuse  
 „ de ce gigantesque animal , qui , trop ré-  
 „ pandu dans les climats chauds , en au-  
 „ roit bientôt dévoré la subsistance , & eût  
 „ été forcé de détruire lui-même sa propre  
 „ espece. Ne pourroit-on pas dire encore que  
 „ la continence de l'éléphant , soit qu'il l'ait  
 „ reçue en naissant , soit qu'elle provienne  
 „ uniquement de sa forme , ou de quelque  
 „ autre circonstance accidentelle , est un  
 „ moyen employé par la nature , auquel il  
 „ doit la plénitude de sa croissance & de  
 „ sa force si supérieure à celle des au-  
 „ tres animaux ? „

On trouve dans cet ouvrage des détails  
 intéressans sur les termès ou fourmis blan-

\* 1 Avril \* , dont nous avons amplement parlé ail-  
 1787, P. leurs ; sur le buffle , animal beaucoup plus  
 433.

connu que l'auteur ne pense (a); sur l'hyppopotame que M. Sparmann confond assez gauchement avec la vache marine (b), & qu'un autre naturaliste regarde mal-à-propos comme une espèce prête à périr puisque tous les fleuves d'Afrique en font encore remplis; sur le gnu (c), &c. &c.

Quoique disciple de Linné, M. Sparmann n'a pas toujours la sagesse & la circonspection du maître; Il a par fois les petites allures du tems, quoiqu'en général bien plus réservé & plus raisonnable que la plupart des voyageurs modernes, qui semblent ne courir le monde que pour y ramasser ou pour y femer des sottises. Peu s'en faut qu'il ne fasse consister le bonheur dans cet état malheureux qui rapproche l'homme sauvage de la brute. En même tems qu'il refuse aux Hottentots la connoissance d'un être suprême

(a) M. Sparmann renvoie à une dissertation où, dit-il, il a prouvé que cet animal étoit différent de ceux que l'on connoit sous ce nom. Je n'ai pas cette dissertation, mais tout ce qu'il dit du buffle, & la figure qu'il en donne, s'accorde bien exactement avec les buffles que j'ai vus en diverses plages de l'Europe: & j'ai lieu de croire qu'ici, comme en plusieurs autres endroits, M. Sparmann porte des jugemens précipités, & excédans en confiance.

(b) Le morse ou vache marine, est commun en Sibérie & dans le nord; c'est lui qui fournit l'ivoire de Russie. 1 Juin 1780, p. 218. Exam. des Epoq. p. 257, ou n. 147.

(c) ,, Animal qui tient le milieu entre le che-  
,, val & le bœuf. Il est à-peu-près de la grosseur  
,, d'un cheval de selle ordinaire. Son corps est  
,, long de cinq pieds & haut d'un peu plus de  
,, quatre ,, t. 2. p. 344.

(erreur que M. Kolbe a si bien réfutée) : il reconnoît qu'ils sont attachés à la magie & qu'ils croient aux esprits, ce qui à coup sûr n'est pas bien conséquent, & ressemble un peu à la Philosophie de cette Dame, dont parle Caraccioli, qui a dépensé une somme immense pour voir le diable, & qui ne croyoit pas en Dieu. La réponse seule que firent les Hottentots à M. Sparmann lorsqu'il leur parla de Dieu, & qu'il rapporte en preuve de son assertion, décele des esprits très-propres à s'élever à cette grande notion. « Nous sommes de pauvres & stupides créatures, nous n'avons jamais rien entendu de ce que vous nous dites, & nous ne sommes pas capables d'y rien comprendre ». Cette réponse prouve précisément que ces Hottentots ne vouloient pas entrer en conversation sur cette matière avec M. Sparmann qui, à ce que l'on voit assez par tout son voyage, n'avoit pas le talent d'instruire & de toucher des sauvages (a). Il n'est pas difficile de découvrir dans ces paroles des Hottentots de la malice & du subterfuge; en même tems qu'on y trouve un langage d'humilité & d'une connoissance réfléchie de leur ignorance, qui donne de ce peuple une idée bien supérieure à tout ce que nous en disent les voyageurs; langage qui est plus expressif encore chez quelque nations voisines (b), & sur lequel on ne peut réfléchir

---

(a) Observ. remarq. sur la maniere superficielle & gauche donc les voyageurs, & même quelquefois les missionnaires, font ces sortes de questions aux sauvages : *Cat. Philos.* n. 95.

(b) Je ne fais si l'on peut mieux exprimer le

chir sans adorer la providence , qui en condamnant certains peuples à une espece d'abjection relativement au reste du genre humain , leur donne en même tems ce sentiment de leur état , qui opere l'acquiescement & la résignation.



*La vie de S. François Xavier , Apôtre des Indes & du Japon. Par le P. Bouhours. Nouvelle Édition , augmentée de quelques Opuscules de Piété & de Littérature , par l'Abbé F. X. de F. Nec verò Alcides tantum telluris obivit. Æneid. 6. A Liege , chez F. J. Desoer , Imprimeur-Libraire , sur le Pont-d'Isle. 1788. 2 vol. in-12. prix 3 liv.*

Cet ouvrage est peut-être le meilleur qui soit sorti de la plume du P. Bouhours , un des plus élégans , des plus agréables & des plus judicieux écrivains du siècle de Louis XIV. Alors le génie ne rougissoit pas de célébrer la sainteté ; alors le zele pour

---

sentiment de la foiblesse , de la pauvreté , de la misere & de l'impuissance humaines , que les Madagascariens , voisins des Hottentots , dans la priere qu'ils adressent à Dieu. „ O Eternel !  
 „ ayez pitié de moi , parce que je suis passager ;  
 „ ô infini ! parce que je ne suis qu'un point ;  
 „ ô fort ! parce que je suis foible ; ô source de la  
 „ vie ! parce que je touche à la mort ; ô intelli-  
 „ gent ! parce que je suis dans l'erreur ; ô bien-  
 „ faisant ! parce que je suis pauvre ; ô tout-puif-  
 „ sant ! parce que je ne peux rien „ *Hist. de Ma-*  
*dagascar* , par Flaccourt , p. 182.

la foi, les travaux entrepris pour sa défense & sa propagation, édifioient les grands & les petits ; on lisoit avec le plus vif intérêt, avec des sentimens de piété & de tendresse, les exploits de ces hommes courageux qui alloient à l'extrémité de l'Asie, de l'Afrique & du Nouveau-Monde, combattre l'ignorance, la superstition & la barbarie. Que les choses ont changé ! Les *Pucelle d'Orléans*, les *Figaro*, les *Nina*, les *Pygmalion*, tant de prétendus *Histoires* & *Voyages* destinés à la séduction, tout ce que la luxure & l'impie ont de plus extravagant & de plus monstrueux, ont remplacé les livres où les hommes de tous les âges, mais la jeunesse sur-tout, prenoient les traits de la vertu.

Un grand Prince qui a pris le plus de plaisir à la publication de l'Histoire du conquérant apostolique des Indes, est le vainqueur de Rocroi, l'illustre Condé. *Je viens de recevoir* (dit-il, en écrivant au P. Talon, le 12 Avril 1682) *votre lettre d'hier, avec le livre du Pere Bouhours, que vous m'avez envoyé de sa part. Je vous prie de l'en bien remercier de la mienne, & de l'assurer de mon estime & de mon amitié. Comme j'ai déjà eu beaucoup de plaisir à lire la Vie de S. Ignace qu'il a faite, je ne doute pas que je n'en aie davantage à lire celle-ci. (a).* Effectivement, l'histoire de S. Xavier est remplie de si grandes choses, qu'indépen-

(a) Après qu'il eut lu les deux *Vies*, il en porta ce jugement militaire : „ S. Ignace, c'est César „ qui ne fait jamais rien que pour de bonnes „ raisons ; S. Xavier, c'est Alexandre que son „ courage emporte quelquefois.

amment de l'édification & de l'instruction qu'elle présente, elle a des charmes pour le lecteur même qui ne suit que le mouvement de la curiosité.

Cet ouvrage devenoit rare. Il y a 25 ans que j'eus bien de la peine à en trouver un exemplaire à Paris. On en trouva enfin un seul au fond d'un magasin. C'étoit la belle édition in-4to de Sébastien Mabre-Cramoisy, qui, je pense, n'existe plus aujourd'hui chez aucun Libraire. Un homme pieux a depuis procuré la réimpression de cet ouvrage à Paris; mais le peu de rapports de librairie qu'il y a entre cette capitale & nos provinces, & l'excessive cherté des livres imprimés en France, rendoient la nouvelle édition inutile aux étrangers. J'ai donc cru bien faire en reproduisant parmi nous cette *Vie* réellement admirable, quoique fort étrangère au goût dominant. Cette édition inférieure à celle in-4to, a néanmoins l'avantage d'être ornée du Portrait du Saint, & d'être augmentée de quelques additions parmi lesquelles se trouve l'extrait d'une Lettre de M. Cicala, Prêtre de la Congrégation de la Mission actuellement à Goa. » Pendant les » trois jours du Carnaval, dit-il, c'est-à- » dire, les 10, 11 & 12 Février 1782, » on a exposé solennellement le corps de » S. François Xavier à la vénération de tout » le peuple. Il y a eu un si grand concours » de monde de toutes les parties de l'Inde, » pour contempler ce saint corps, qu'on » pense que depuis plus de trente ans, on » n'en avoit pas vu de si considérable..... » Le corps du Saint est sans la plus légère » corruption. La peau & la chair qui est

Quam speciosi pedes  
evangelizantium  
pacem,  
evangelizantium  
bona!  
Rom. 10.

„ desséchée (a), est totalement unie avec  
„ les os ; on voit un beau blanc sur la face ;  
„ il ne lui manque que le bras droit qui  
„ se conserve à Rome , & deux doigts du  
„ pied droit , ainsi que les intestins. Les  
„ pieds sur-tout se sont conservés dans la  
„ plus grande beauté ” (b).

Une idée en amenant une autre , j'ai  
cru pouvoir joindre l'aliment de la piété à  
celui d'une instructive & édifiante curiosité.  
C'est pourquoi j'ai placé à la fin de l'ou-  
vrage , le petit Office du Saint , composé  
par le célèbre P. Oudin , homme profon-  
dément nourri de l'Écriture-Sainte , comme  
on le voit par le choix des phrases qui com-  
posent les antiennes , & des plus excellens  
poètes , comme les témoignent les hymnes ,  
qui à coup sûr , fixeront l'admiration des  
littérateurs qui ne les connoissent pas encore.

Je n'en dirai pas autant d'un Poëme Epi-  
que & de quelques Odes qui viennent après  
tout cela. La part qu'on me soupçonneroit  
d'y avoir eue , quoique beaucoup moindre

(a) Cette dessiccation ne peut s'être opérée que  
dans ces dernières années : Il est certain qu'elle  
n'existoit pas , lorsque le bras fut détaché du corps  
pour être transporté à Rome , vu la quantité de  
fang qui en a ruisselé , & qui , recueilli sur des  
lames d'argent , a fourni des reliques du S. Apô-  
tre à la plupart des églises qui desiroient d'avoir  
quelque chose de sa dépouille terrestre. Ce bras  
s'est aussi-tôt desséché. Mais une personne bien  
respectable qui a demeuré à Goa , m'a assuré que  
la dessiccation du corps n'avoit commencé à se  
manifester qu'en 1758.

(b) Ce récit de M. Cicala , est parfaitement  
conforme à ce que nous avons dit , 15 Mars 1783,  
p. 449.

qu'elle n'est dans le fait (puisque ce sont bien réellement l'ouvrage de mes élèves, comme j'aurai bientôt l'occasion de le dire) ne me permet pas de prévenir le jugement du public. Quant à l'Eloge du Saint, qui suit immédiatement la Vie, il est tout naturel que je n'en dise rien du tout. Ce qu'il y auroit de plus flatteur, ou plutôt de plus consolant pour moi, ce seroit d'avoir réveillé par cet ensemble, & le zèle pour la propagation de la foi, & l'amour des vertus que la Providence y fait servir, & le culte du grand homme qui en fut un des plus illustres instrumens, dont le nom produit l'idée du courage chrétien, qui a compensé par des conquêtes lointaines la perte que l'Eglise a faite parmi nous.



*Instruction de l'Empereur Charles V à Philippe II son Fils. Nouvelle Edition. A Liege, chez Defoer. 1788. Broch. in-8vo. de 83 pag. avec deux portraits. Prix 1. liv. 10.*

Cette *Instruction* contient de très-bonnes leçons, des vues sûres & expérimentales sur les différentes branches de l'administration politique & civile; le but en est, il ne se peut plus grave & plus étroitement lié avec le bonheur public. » Il est sûr, dit l'éditeur que la plupart des maux de la société civile, & que les plus grandes calamités des Etats, procedent de l'ignorance & de la méchanceté des princes qui les gouvernent, & de ce qu'ils s'abandon-

„ nent à des passions honteuses & crimi-  
 „ nelles. Leur ambition, leur met les armes  
 „ à la main pour acquérir de nouvelles pro-  
 „ vinces aux dépens du bien & du sang de  
 „ leurs sujets. Leur avarice les porte à les  
 „ appauvrir par des subides excessifs. Leur  
 „ vanité les engage à faire un mauvais usage  
 „ de leurs richesses, au-lieu de les employer  
 „ à récompenser le mérite, le savoir, &  
 „ la vertu. Leur injustice fait une infinité  
 „ de misérables ; elle dépoille les uns des  
 „ biens qui leur appartiennent légitimement,  
 „ & prive les autres des récompenses qui leur  
 „ sont dues. Leur impiété se répand sur tous  
 „ leurs sujets & les infecte de toutes sortes  
 „ de vices. Leur incapacité est cause qu'ils  
 „ se déchargent du fardeau du gouvernement  
 „ sur leurs ministres & sur leurs favoris, dont  
 „ la plupart faisant un mauvais usage de leur  
 „ pouvoir, n'ont en vue que l'aggrandisse-  
 „ ment de leur maison, & l'établissement de  
 „ leurs créatures : au-lieu qu'un Prince habi-  
 „ le, sage & pieux, fait fleurir la paix, la tran-  
 „ quillité, la concorde, le négoce, les arts,  
 „ les sciences & la vertu dans ses Etats, &  
 „ en chasse les vices, les scandales, le li-  
 „ bertinage, le luxe, les débordemens, les  
 „ excès & les débauches ; il épargne éga-  
 „ lement le sang & le bien de ses peuples,  
 „ & il leur communique sa piété, chacun  
 „ s'efforçant à l'envi d'imiter l'exemple du  
 „ Souverain. C'est pourquoi, l'Ecriture-  
 „ Sainte, lorsqu'elle menace les Juifs d'un  
 „ des plus grands fléaux dont ils pouvoient  
 „ être affligés, leur dit, que Dieu leur don-  
 „ nera des enfans pour Rois. „

C'est inutilement que l'éditeur prend la

peine de justifier Charles-Quint sur une ou deux maximes qui ne paroissent pas trop bien assorties à la morale chrétienne. Comme il y a toute apparence que ce Prince n'a rien dit de tout ce que renferme cette *instruction*, ces maximes ne lui appartiennent pas plus que le reste.

---

*Traité abrégé de la culture des arbres fruitiers, qui enseigne ce qu'il faut faire à cet égard, chaque mois de l'année. Traduit de l'Anglois, des jardiniers Mawe, d'Abercromby, &c. à Liege, chez F. J. Defoer. 1788, in-12, prix 1 liv.*

CE petit traité de la culture des arbres fruitiers a été extrait d'un livre Anglois, intitulé : *chaque homme est son propre jardinier, &c.*, & qui enseigne, sous la forme d'un almanach, ce qu'il faut faire, chaque mois de l'année, par rapport à la serre, à l'orangerie, aux arbuttes, aux jardins potagers, fruitiers & fleuristes. L'auteur de cet extrait s'est borné à une des parties les plus utiles, qui est d'un usage & d'un intérêt plus général, & d'un produit plus solide.

---

*Chronologischer auszug, &c. Abrégé Chronologique de l'Histoire de l'Eglise. Traduit du François. Vienne, chez Kurzbeck, 1788. 4. vol. in-8vo.*

ON doit la traduction de cet Abrégé à M. l'Abbé Raufcher, déjà connu par celle de l'*Histoire Ecclésiastique* de l'Abbé

Berault. Le judicieux traducteur a eu soin de suivre l'édition originale de Mr. Macquer, & non pas celle qu'une secte attentive à défigurer tous les bons ouvrages, a corrompue par des additions & des altérations qui portent l'empreinte du fanatisme le plus inquiet. La continuation de l'Histoire que l'Auteur a portée jusqu'à nos tems, donne à cette édition un avantage décidé sur toutes celles qui ont précédé.



*L'éternité malheureuse, ou les supplices éternels des Réprouvés ; par le P. Drexelius, Jésuite. Traduit du Latin par le P. Colombe, Barnabite. A Paris, chez Briand, 1788. Vol. in-12 d'environ 500 pages.*

**Q**uel terrible ouvrage pour la délicatesse & l'incrédulité de ce siècle ! (dit judicieusement un périodiste en annonçant cette traduction) Quelles peintures effrayantes ! & si on veut le lire avec attention, quel fruit n'est-il pas capable de produire ! Il se peut sans doute que dans ce vaste & effrayant tableau des vengeances divines il y ait des traits qui ne sont pas également constatés ; & en général nous sommes aussi peu instruits de la manière dont s'exécute l'arrêt prononcé contre les méchants, que nous sommes assurés de son existence & de son exécution \*, arrêt qui selon la philosophie même profane tient aussi étroitement à la divine justice & dès-lors à l'essence de Dieu, qu'à la solidité de la morale & à la sécurité de la société humaine \*. Cependant l'incertitude où

\* Cat.  
Phil. n.  
474.

\* Ibid. n.  
475.

nous sommes des détails de la punition qui attend le crime au-delà du tombeau, ne doit pas faire mépriser ce que les Saints & les Théologiens ont disserté là-dessus quoique souvent d'après des notions purement conjecturables : parce que ces sortes de descriptions, plus ou moins authentiques, sont toujours très-propres à approfondir l'impression des grandes vérités, à les rendre plus intelligibles & plus utiles à la multitude. Voici comme on s'exprime dans un Avis préliminaire. » Je vous conduis en esprit aux » enfers, mon cher Lecteur, en ouvrant à » vos yeux les portes d'une malheureuse » éternité. Ne vous laissez pas d'y fixer vos » regards, je vous en conjure. J'espère » vous conduire bientôt au ciel, pour vous » le faire contempler. Je me suis attaché à » ne vous présenter qu'en abrégé tout ce » qui s'y passe, & à réduire à neuf supplices tous les tourmens des réprouvés, pour » vous faire ensuite appercevoir le bonheur du ciel d'une manière plus étendue. Tâchons maintenant de bien comprendre » que le péril n'est pas éloigné, & qu'il vous » est facile de vous en garantir, si vous » avez assez de prudence pour le prévenir, »



Leçons de Grammaire, destinées à apprendre les principes de la langue Française, par le moyen d'un jeu, dédiées & présentées à Monseigneur LE DAUPHIN; par M. l'Abbé Gaultier. A Paris, chez Lottin, 1787. 1 Vol. in-8vo. de 190 pages. Prix 3 liv. 12 s.

DÈS qu'il s'agit d'apprendre quelque chose par le moyen d'un jeu, les esprits solides se défient toujours du succès; & quand ce succès seroit possible ou probable, il est douteux qu'il seroit plus avantageux que nuisible à l'homme, dans un âge sur-tout, où l'application, la gêne, des efforts pénibles & assidus, lui sont nécessaires pour l'affermir pour le consolider contre la paresse, la légèreté & l'ennui. Les Commissaires dénommés pour l'examen de cet ouvrage, ont très-bien exprimé cette vérité. Ils craignent avec raison que ces jeux ne tendent qu'à favoriser la paresse si naturelle à l'homme. „ On fait, disent-ils, de quelle „ conséquence il est d'habituer de bonne- „ heure l'esprit à sentir des difficultés, à „ lutter, à se roidir contre des obstacles, „ à faire des efforts pour les vaincre, enfin „ à n'acquérir des forces que par un exer- „ cice un peu pénible, & à n'arriver au „ repos que par le travail „. Ils jugent ensuite que le jeu proposé par Mr. l'Abbé Gaultier ne traîne pas à sa suite ces inconvéniens; que c'est au contraire une application continuelle de la pratique à la théorie; & que cette théorie ne s'acquiert que par une étude graduée & suivie. Mais si

effectivement cette méthode suppose une application continuelle, j'ose assurer qu'elle ne fixera pas long-tems l'esprit d'un enfant auquel on l'aura fait envisager comme un jeu. J'observerai par occasion que ce sont surtout ces institutions organiques & méthodiques, qui ont produit ces enfans précoces, & merveilleux aux yeux de la stupidité, dont le savoir & la célébrité se sont évanouis à l'époque où la réflexion produit dans le reste des hommes des fruits solides & permanens. I. OCT. 1778, p. 181. — 15 Janv. 1783, p. 105. — Art. BARATIER (Jean Philippe), HEINECKEN, CANDIAC &c, dans le *Dicthistor*.



Dans les n. du 1 Fév. 1787 p. 175. — 15 Décemb. p. 588, j'ai exposé de mon mieux les raisons qui m'empêchoient jusqu'ici de parler des découvertes de M. Herschel, comme d'autant de choses incontestables. Je viens de lire une lettre d'un astronome Genevois, qui m'a fait un certain plaisir en ce que c'est un commencement de justification, je ne dis pas de mon incrédulité, mais de ma lenteur à donner une pleine adhésion à de nouvelles merveilles, sur-tout en matière d'astronomie. Cette lettre, insérée dans le *Journal de Paris*, 1787. N. 360, est conçue en ces termes.

17 Décembre 1787,

MESSIEURS,

*Plusieurs habiles astronomes ayant diminué le prix de leurs lumieres par des visions qui détruisent les vrais principes de l'Astro-*

nomie, je me crois assez autorisé de répondre à la lettre de M. Piçtet, insérée dans votre Journal, N<sup>o</sup>. 348.

M. Piçtet, cet habile Professeur de Philosophie, me permettra de lui observer que M. Herschel n'a pas toujours raison dans ses calculs, & que ses télescopes l'ont souvent trompé..... Si dans le seul champ de son télescope il comptoit depuis 60 jusqu'à 110 étoiles (a), cela prouveroit la supériorité de son instrument ; mais dans une zone de 15 degrés de longueur sur 2 de largeur, auroit-il pu voir passer dans une heure cinquante mille étoiles ? Un nombre aussi prodigieux n'auroit pu se compter aussi promptement. M. Herschel, savant Astronome, fait parler ici son imagination, non la réalité de ses expériences. Des observations rigoureuses que j'ai répétées dans différens climats de l'Europe avec de très-bons télescopes, m'assurent que les parties du ciel les plus peuplées ne contiennent pas un si grand nombre d'étoiles réunies par le foyer du meilleur télescope.

Lorsque le ciel est dégagé de toute vapeur, les étoiles sont en mouvement ou paroissent y être, en sorte que leur vibration continuelle occupe tellement l'œil, que les objets se multiplient à mesure que vous les comptez. Voilà ce qui jette dans l'erreur ceux qui se reposent trop sur les apparences. . . . De ces illusions est venue l'idée des volcans dans la Lune,

---

(a) Il paroît qu'au commencement de 1787 cela n'alloit encore qu'à 44, si on en croit M. de la Lande, 1 Fév. 1787, p. 177. Mais il en est de l'Astronomie comme de la renommée : *Crescit eundo*.

au lieu de convenir plus vraisemblablement que les creux circulaires à bords relevés & irréguliers qu'on y découvre, sont plutôt des pays marécageux (a), des sols creux & escarpés, que des monts volcaniques (b)... Je conclus que l'illusion a donné lieu à MM. Herschel & Hévélius de prêter à la lune des volcans aussi monstrueux. D'autres expériences démontreront la vérité de ce que je dis, & prouveront que l'Astronomie n'est une science vicieuse que quand on se repose trop sur l'œil qui nous trompe lorsqu'il est fatigué, ou lorsque la réaction de quelque

(a) Pays marécageux, cela non, où il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de marais; or, je crois avoir démontré que dans la lune il n'y en avoit pas. *Observ. Phis.* Entret. iv. n. 165. Une nouvelle édition de cet ouvrage vient de quitter la presse.

(b) Dans un globe où il n'y a ni air, ni eau, ni chaleur, il n'est pas naturel de supposer des volcans. Cette réflexion a échappé à M. Baudy. 15 Août 1787, p. 604. M. de la Lande ne jugeant pas à propos d'y répondre, s'amuse à ricaner & à dire que *probablement le feu du soleil n'est pas de l'oxygène* (*Journ. de Paris*, 1778, n. 79). Si le feu du soleil ressembloit à celui des volcans, si c'étoit un composé de flammes, de fumée, de cendres, de souffre &c, le monde seroit mal chauffé & encore plus mal éclairé. On peut même assurer qu'une masse de feu terrestre quelconque, égale à celle du soleil, ne produiroit aucun des effets de cet astre, dont la nature est une énigme pour les sçavans comme pour les ignorans. *Vas admirabile, opus excelsum*; c'est tout ce qu'a pu nous en dire un homme qui a divinement bien apprécié les ouvrages de la création.

Eccli. 43.

corps lumineux vient frapper & luire sur l'astre qu'on étudie. (c)

Signé L. A. BAUDY, Citoyen de Geneve.

Extrait d'une lettre de Bruxelles.

Les détails intéressans que j'ai trouvés touchant George Cassander dans votre Journal du 15 octobre 1787, p. 280, me font venir la pensée de vous envoyer le passage suivant qui s'accorde parfaitement avec ce que vous avez dit de cet écrivain fameux. Je le copie fidèlement dans l'ouvrage intitulé : *Friderici Reiffenbergii à societate Jesu Presbyteri Historia societatis Jesu ad Rhenum inferiorem. tom. 1. Coloniae Agrippinæ apud Franciscum Wilhelmum Josephum Metternich 1764. in-fol.*

\* TURCK,  
Annal. t.  
5. — Men-  
ken, Lexi-  
con Erudi-  
tus.

Pag. 120. XXVII. „ Fallus demum errorem ipse est Cassander, & vela vertit Coloniae Agrippinæ : quò se supremo vitæ anno Duifburgo contulerat \*. Hospitio eum accepit Georgius Braunius, vir ab edito theatro urbium notissimus : apud quem ille animum tantisper collegit ; atque ad ejurandos errores ferid applicuit. Summum ubi impendere fatum sensit, adeste sibi voluit Sebastianum Novimolam, ad S. Columbæ Parochum, ejus *facellanum*, & Sudermannum Theologiæ doctorem ; horumque in conspectu damnavit, quidquid unquam dixerit scripseritve

(c) Voyez des exemples presqu'incroyables mais duement constatés de toutes sortes de visions astronomiques, 1 Fév. 1787, p. 178. — *Obj. Phil.* Édit. de 1778 p. 132. dans la *Nouv. Edit.* n. 145.

ab Ecclesiæ Catholicæ sensu alienum : fidem dein orthodoxam solenni coram his formulâ professus, supremisque sacris lustratus est. Schedam autographam asservavit laudatus Braunius canonicorum *Mariæ ad gradus* decanus; & apographum anno 1606 collegio nostro Agrippinenti tradidit. Descripuit id è tabulario, atque Annalibus suis inseruit Henricus Turckius \*, conceptissimis his verbis: » Ego Georgius Cassander corde credo, » & ore confiteor, me Catholicam fidem integram, inviolabilemque tenere; & Christi juvante gratiâ perpetuò conservaturum esse. Damno penitus, & detestor opiniones, & doctrinas ab hac verâ & Catholicâ fide dissentientes, nec non hæreses, & sectas omnes, quocumque nomine censeantur. Reverenter amplector catholicam confessionem de SS. & individuâ Trinitate, de Christi Redemptoris divinitate, & mysteriis omnibus; similiter de fidei Christi sponsa, extra cujus communionem homini salus nulla esse potest. Promitto, me in illa permanfurum Ecclesia, quæ catholicæ Fidei unitatem retinet, ac obedientiam præstat summo Pontifici Romano, utpote Christi in terris vicario, Petrique Apostoli successori per Christum ipsum instituto. Recipio citra hæsitacionem ullam, & veneror Scripturas omnes sacras & canonicas V. & N. Testamenti, quemadmodum libros earum Ecclesia Catholica recipit, & sensum earumdem nobis exponit. Credo etiam firmâ fide tenenda & observanda esse, quæ SS. Ecclesia non solum in verbo Dei scripto revelato, sed etiam per sacra & œcumenica concilia legitime

„ celebrata , per Pastores itidem , Doctores  
 „ Ecclesiæ Catholicæ tradit & statuit. De  
 „ hominis libero arbitrio & justificatione ,  
 „ de septem Sacramentis N. L. à Christo  
 „ institutis , & cæremoniis , quæ in cultu  
 „ divino adhibentur , tum de omnibus doc-  
 „ trinis , quæ ab hæreticis in controversiam  
 „ trahuntur , eandem sequor ; & sequi pro-  
 „ mitto fidem ac religionem , quam S. Mater  
 „ Ecclesia Romana tenet , & postremò sa-  
 „ cum approbat concilium Tridentinum. „  
 Huic confessioni immortalis est Cassander  
 anno C. 1566 , ætatis 52. apud Fratres Mi-  
 nores , Sudermannorum tumulo honoris causâ  
 illatus. Consultationem suam de articulis Re-  
 ligionis manuscriptam detestatus , supremis  
 vetuit tabulis , ne lucem unquam aspiceret.  
 Cornelius Gualterus tamen eam undecim an-  
 nis post Cassandri mortem typis vulgavit :  
 ansamque dedit Agrippinensibus funebre era-  
 dendi elogium , quod olim defuncto Scrip-  
 serant.



L' *Abeille* est le mot de la dernière énigme.

*Nous sommes deux jumeaux de pareille grandeur ,  
 Employés à parer une noire maîtresse ,  
 Nous sommes faits tous deux pour la servir sans  
 cesse ,  
 Et pour elle vulcain se consume d'ardeur.*



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (*le 15 Février*).  
 Le Ministère a reçu, ces jours derniers, des avis défagréables de la Georgie : malgré le secret, dont il a tâché de les couvrir, l'on fait, qu'un Corps considérable de Lesghis, que le Pacha d'Aghiska étoit parvenu à faire avancer vers les frontières de la Georgie, & qu'on fait monter à près de 20 mille hommes, a été totalement défait par les Russes. Ceux-ci étant fort inférieurs en nombre, les Lesghis les avoient d'abord attaqués avec beaucoup de bravoure : Mais, reçus avec un courage égal, ils avoient enfin dû céder à la supériorité des ennemis dans l'art de la guerre. Les Lesghis, qui ne restèrent point sur la place, furent dispersés de tous côtés, sans que depuis ce tems il ait été possible à leurs chefs de les ramener à l'ennemi. Le Grand-Vilir, informé de cette déroute, a envoyé de nouveaux ordres au Pacha d'Aghiska, pour l'engager à ramasser un autre corps de Tartares encore plus considérable.

Depuis une quinzaine de jours la température de l'air en cette capitale a été si variable, que loin de voir diminuer les effets de la contagion, ainsi qu'on l'avoit espéré de la saison, les ravages en sont encore très-fréquens & remarquables dans la plupart des

quartiers de la ville & dans les fauxbourgs. Jusqu'au 12 de ce mois, le tems a été extrêmement doux & serein : depuis ce tems le froid est vif & les vens très-orageux. Cependant dans le Bagno la mortalité a fort diminué : du nombre des prisonniers Russes, qui y étoient renfermés, environ 200 sont morts de la contagion. Il ne faut pas attribuer néanmoins un si grand ravage parmi ces malheureux esclaves au peu de soin, qu'on en a pris, ou à un manque d'humanité dans leur traitement, mais à la pratique de leurs propres Chirurgiens. L'un de ceux-ci prétendoit traiter la peste, comme la petite-vérole, par l'inoculation : mais cet étrange projet a non-seulement répandu la contagion parmi ces captifs ; elle a coûté la vie à l'Empirique même (a). Ce fléau s'est aussi vivement fait sentir parmi la suite de l'Ambassadeur de Tippoo-Saib : forte à son arrivée de 300 tant domestiques que soldats, elle est réduite à présent à 70. hommes. Dans l'espérance, que le changement d'air serviroit à éteindre la contagion parmi

---

(a) Cette sublime invention d'un nommé Samoilowitz, a fait en Russie à peu près autant de progrès que l'inoculation de la petite-vérole en a fait dans le reste de l'Europe : & dans le fond l'une est tout aussi raisonnable que l'autre. Voyez le compte que nous avons rendu de la découverte de l'inoculateur Russe, 15 Février 1782, p. 262. — 15 Août 1783, p. 591. — 15 Mars 1785, p. 407. — Inoculation des moutons, 1779, p. 144 ; des bêtes à cornes, *ibid.* p. 514. — Inoculation de la galle, 15 Décembre 1780, p. 575 ; de la rage, 1 Juin 1781, p. 207 ; de la folie, 15 Fév. 1782, p. 265.

ses gens, l'Ambassadeur s'est retiré à Scutari, sur la côte Asiatique du canal : mais il y est tombé lui-même dangereusement malade : & il est fort probable, que, par l'effet en partie du froid, en partie de la peste, très-peu de ces infortunés Indiens reverront jamais leur patrie.

La Porte a ré-expédié aujourd'hui un Courier Tartare, qui étoit arrivé ici avant-hier avec des lettres de la part du Prince Mauroceni (b) Hospodar de Valachie. Ces dépêches étoient relatives aux opérations à entamer par cet Hospodar, qui se trouve, avec le grade de Seraskier, à la tête d'un nombreux corps de troupes, dont le Grand-Seigneur lui a confié le commandement. C'est un exemple unique dans son espece ; & l'on ne se souvient point, que jamais un Grec ait commandé dans une guerre des troupes Ottomanes : mais Mauroceni a mérité cette distinction par son dévouement pour les intérêts de Sa Hautesse, & par une activité si extraordinaire pour agir contre les ennemis de l'Empire Turc, qu'on l'attribue à une haine particuliere contre les deux Cours Impériales : il a levé lui-même une partie des troupes, qu'il a sous ses ordres ; & l'on dit, qu'il a demandé la permission de s'approcher des frontieres de la Transilvanie, pour être un des premiers à s'opposer aux entreprises des Allemands.

Les gardes du Grand-Seigneur, qui ne se montoient qu'à 500 hommes, ont été portés à mille. Le Sultan a augmenté leur

---

(b) C'est par erreur qu'il est nommé *Mauro Cordato* dans le dern. Journ. p. 265.

paye & changé leurs armes & leur uniforme ; au lieu d'un arc & des fleches, leurs armes ordinaires, ils sont armés maintenant d'un fusil, d'un sabre & de deux pistolets. Leur uniforme est bleu, galonné d'argent. — La plupart des François employés en Turquie, sur-tout dans le département de la guerre, ont quitté leur emploi, & sont allés chercher de l'occupation ailleurs. Quelques-uns sont retournés en France. On a dit que leur Souverain les avoit rappelés ; mais cela est peu vraisemblable : car des gens qui vivent heureux & contents dans quelque climat que ce soit, n'iront pas renoncer à leur fortune & à leur état au premier ordre du Souverain d'un pays auquel ils ont renoncé. Il paroît donc que la Porte a conçu de l'ombrage contre les François, depuis que ceux-ci se sont intimement liés avec l'Empereur & les Russes, & qu'elle n'a plus voulu de leurs services.

Le Sultan a déclaré que la guerre actuelle étoit une guerre de religion, puisqu'il s'agissoit de sauver l'Empire de Mahomet ; & cette déclaration produit les plus grands effets. La dévotion Turque s'accroît à mesure du danger qui menace la nation. Voici la priere de guerre qu'ils recitent quatre fois le jour : „ Créateur de l'univers, toi qui, „ sous ton trône vois nager, comme des „ étincelles, le soleil, la lune & les étoiles ; à qui l'Océan écumeux ne pèse pas „ plus dans la main, que la goutte légère „ de rosée (a) ; sois-nous propice, exauce-

---

(a) Cette priere remplie d'idées grandes & magnifiques, est originairement tirée de l'Écri-

„ nous. Tu envoyas ton prophete , & nous  
 „ avons transgressé ses commandemens ; c'est  
 „ pourquoi ta colere est venue sur nous ,  
 „ & que tu as excité nos ennemis , afin que  
 „ leurs chariots de bataille foulent notre gloire  
 „ dans la poussiere , & que les pieds de leurs  
 „ chevaux nous écrasent (a). Leve-toi ,  
 „ Seigneur , terrasse dans la poudre tes en-  
 „ nemis & les nôtres. Inspire le courage à  
 „ tout ton peuple , & il te louera dans les  
 „ porches du temple à la Mecque. „ (b)

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 1 Février). Le départ de M<sup>gr</sup>. le Grand-Duc de Russie pour l'armée du Prince de Potemkin , dans la Tauride , est non-seulement différé jusqu'au mois de Mai prochain , mais le voyage est entièrement rompu , & il est décidé , que S. A. Impériale ne quittera point Pétersbourg , soit que des raisons de santé , ainsi qu'on l'assure , ou tout autre motif ait effectué ce changement. Le comte Alexis Orlow a déjà quitté la cour , où il avoit été prié de se rendre : il s'est excusé d'accepter le commandement

---

ture-Sainte , qui fait le fond de tout ce qu'il y a de bon dans l'Alcoran & les livres de piété des Turcs \*. Cet Univers qui devant Dieu n'est qu'un atome , cet Océan qui n'est qu'une goutte de rosée , sont exactement pris dans le livre de la Sagesse. *Quoniam tanquam momentum statera , sic est ante te orbis terrarum , & tanquam gutta roris antelucani , quæ descendit in terram.* Sap. xi. 23.

(a) Les Psaumes & les prophetes sont pleins de ces expressions.

(b) *Ut annuntiem omnes laudationes tuas in portis filia Sion.* Psal. 9.

\* Cat. phil.  
n. 237.

de l'escadre dans la Méditerranée , & il a recommandé pour cette expédition le vice-Amiral Greigh ; en revanche l'on dit , que ce Seigneur fera bientôt un voyage dans les pays étrangers. Il regne ici une espece d'inquiétude dont il est difficile d'indiquer les vraies causes. Il est certain que lorsque la guerre nous fut déclarée par les Turcs , on ne s'attendoit à rien moins qu'à cette nouvelle , & c'est sans doute la raison de la lenteur & de l'espece d'incertitude qui regne dans les mouvemens de l'armée.

### P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Février*). La situation actuelle de la Pologne devient de plus en plus alarmante pour ceux qui s'intéressent à son sort ; & il paroît , qu'un des plus grands malheurs , qui pût lui arriver , c'est cette funeste guerre de Turquie. Les nouvelles de nos frontieres ne sont pas agréables : La petite armée qui y a été formée , perd tous les jours du monde par la défection : Les soldats Polonois quittent leurs drapeaux , pour aller rejoindre les Turcs ; & le nombre de ces transfuges devient plus grand chaque semaine. Le comte Potocki , Palatin de Russie , qui commande ce corps , a été fort malade. Ces jours derniers , la commission du trésor de la couronne a reçu des plaintes de la part des officiers des douanes sur les frontieres de l'Ukraine , que des officiers russes avoient emmené de la Pologne quelques centaines de paysans , qu'ils avoient transportés sur le territoire de Russie & enrôlés comme soldats. L'on répond , que ces paysans étoient ori-

ginaires de la domination Russe, d'où ils s'étoient retirés pour s'établir en différens Palatinats de l'Ukraine, & qu'actuellement les Russes les ont révendiqués pour en faire des recrues. Mais cette raison a peu satisfait les Polonois. Si chaque souverain révendiquoit les sujets qui originairement ont habité son pays, quel bouleversement n'en résulteroit-il, pas dans tous les empires? L'on doit donc croire que les Russes manquent d'hommes comme de provisions, & que c'est le besoin qui leur a suggéré le projet de cet enlèvement. — Les débordemens fréquens des rivières ont mis de grands obstacles aux opérations de guerre des Russes. Le Dniester a inondé le pays voisin à plusieurs milles; ce qui procure aux Turcs le tems pour se mettre en état d'agir. — Les Autrichiens essuyent tous les jours des pertes en hommes & en chevaux. Le tems est humide, & tout est entassé dans les bourgs & les villages; de sorte que naturellement il en doit résulter des maladies. Les chemins mauvais & impraticables mettent obstacle aux convois de vivres & de toutes sortes d'autres nécessités, & empêchent le transport de la grosse artillerie. On méditoit un dessein sur la forteresse de Kladusch; mais il a fallu s'en défaire, faute de gros canons. En attendant les Turcs ont garni tous les petits châteaux & les couvens de troupes & d'artillerie.

Nous sommes dans l'attente des nouvelles les plus importantes de Dantzic. Suivant les dernières lettres qu'on en a reçues, deux quartiers du 3<sup>me</sup>. Ordre, qui représente la bourgeoisie, avoient voté, dans une des

dernières assemblées des trois Ordres, qui forment le corps municipal, „ que, pour „ prévenir la ruine totale, dont le com- „ merce de Dantzic est menacé dans peu „ d'années par les entraves qu'il éprouve, „ il n'y a pas d'autre parti à prendre que „ de se soumettre à la souveraineté de S. M. „ Prussienne, & d'implorer sa protection. „ Il s'en falloit encore de beaucoup, que cet avis fut celui de la pluralité. En attendant, les habitans eux-mêmes sont partagés d'opinion; & il est difficile de croire, que cette fermentation ne produise quelque événement.

THORN (*le 18 Février*). Les mouvemens parmi une partie de la bourgeoisie de Dantzic n'ont été que trop réels. La décadence du commerce & le manque de moyens de subsister, qui en résulte pour une grande partie des habitans, ont mis les esprits en fermentation: Et cette cause seule, sans qu'on ait besoin de supposer une influence étrangère, a pu faire naître le projet de se livrer sans réserve à la puissance, qui, par la position actuelle des choses, est la maîtresse du sort des Dantzickois. Le parti, qui favorise ces idées, semble vouloir profiter de la conjoncture, où la Russie, occupée ailleurs, ne pourroit ou ne voudroit peut-être pas soutenir aussi fortement, qu'elle le feroit en tout autre tems, l'indépendance de Dantzic, quelque intérêt qu'elle ait à sa conservation. Cependant la partie de la bourgeoisie, la plus considérable par ses facultés & ses possessions, desire de rester sous la Suzeraineté de la Pologne: Et la cour de Varsovie a envoyé à Dantzic le conseiller de légation Sartorius avec un

rescrit, adressé au Magistrat, par lequel elle l'exhorte à tranquilliser la bourgeoisie & à maintenir les choses sur le pied actuel, jusqu'à la convocation de la diete prochaine. L'on ne fait, si cette époque reste fixée à la fin de cette année, pour ne tenir qu'une diete ordinaire, ou si elle sera anticipée pour convoquer cette Assemblée extraordinairement. Le bruit, qui en courut il y a quelque tems, se réveille aujourd'hui ; & il est certain, qu'il y a parmi les Magnats Polonois un assez grand nombre, qui le desire. Ce ne sont pas ceux qui favorisent les intérêts des deux Cours Impériales. On leur donne un point d'appui ailleurs ; & l'on compte dans leur nombre le Prince de Radzivil, Palatin de Wilna, qui, suivant quelques lettres de Lithuanie, paroît vouloir reparoitre sur la scene politique, malgré les défaites, qu'il y a ci-devant essuyés. L'on remarque, qu'il reçoit dans sa résidence de Nieswiez un plus grand nombre de nobles & autres, qu'il n'avoit eu coutume depuis son retour de l'étranger, & qu'il a beaucoup augmenté son cortège domestique. Les troupes de la Prusse orientale se tiennent prêtes à marcher au premier ordre. Le roi de Prusse a ordonné à la noblesse Polonoise qui a encore des possessions dans les districts détachés de la république, de faire exercer ses paysans au maniement des armes, & de les soumettre à une certaine discipline militaire. Cet ordre ayant paru alarmer quelques personnes, il leur fut notifié qu'il ne tendoit qu'à leur faire prendre des arrangemens pour leur propre sûreté.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 1 Février*). L'Infant Don Ferdinand, Fils unique du Prince des Asturies, a été si dangereusement malade durant quelques semaines, qu'on a craint à tout moment de le perdre. Il s'est fait à ce sujet plusieurs dévotions, tant à la Cour que dans la Ville; & le Roi a ordonné des Prières publiques. A l'Eglise de St. Isidore, où le Corps de ce Saint étoit exposé à la vénération des Fideles, le concours étoit si considérable, que le Gouvernement a été obligé de faire placer un Détachement des Gardes Espagnoles à la Porte & aux pieds des Autels. Pendant tout ce tems la Cour a été dans la plus grande consternation; mais depuis quelques jours l'état de l'Infant a commencé à donner des espérances; & actuellement il se trouve beaucoup mieux. Cependant les Prières publiques se continuent, tant pour son rétablissement, que pour l'heureuse délivrance de la Princesse, sa Mere, qui touche au terme de sa grossesse.

On n'a point encore appris que le Roi se soit expliqué sur la demande de l'Empereur, ensuite de la communication que ce Prince a fait faire par son Ministre de sa déclaration de guerre contre les Turcs. On croit que notre Cour temporisera autant qu'elle le pourra à s'expliquer à ce sujet, & qu'elle finira par donner une de ces réponses si connues dans les Cabinets, qui ne déterminent & n'expliquent rien. Au reste, il n'est aucunement douteux que le Cabinet de Madrid ne favorise, dans ce moment, la Porte autant qu'il le pourra, &

l'on pourroit bien affûrer que quand la Russie penfêra à envoyer une efcadre dans la Méditerranée, notre Cour mettra tant d'empêchemens directs ou indirects à fon entrée dans cette mer, qu'il lui fera bien difficile d'y pénétrer dans un état à pouvoir s'y promettre de grands succès. On affûre même qu'il va paroître à ce fujet inceffamment un manifefte, qui fera notifié à toutes les cours. On arme en attendant avec beaucoup d'activité tant à Cadix que dans les autres ports du royaume.

Le Comte de Florida-Blanca a adreffé aux Evêques une lettre circulaire, pour obtenir la condamnation de certaines propositions relatives aux loix pénales que plufieurs docteurs prétendent n'obliger pas en confcience, finon dans un fens alternatif, ou d'observer la loi ou de payer l'amende ftatuée pour la tranfgreffion. D'où il réfulte, dit fon Excellence, „ 1<sup>o</sup>. Que les fraudes, les „ contrebandes, les tranfgreffions faites aux „ loix filcales engendrent les crimes d'affaf- „ finats, d'homicides de toute efpece, de „ rébellion, de violences, d'attaques pré- „ méditées foit fur les chemins publics, „ foit dans les Villes; parce qu'elles entraî- „ nent une oppofition continuelle aux or- „ dres des chefs de la juftice, à leurs mi- „ niftres & aux militaires, au mépris de la „ vigilance des Magiftrats & des châtimens „ décernés par les tribunaux. (a) 2<sup>o</sup>. Que

---

(a) Cette conféquence ne découle pas du fentiment des Théologiens dont il eft ici queftion. Tous conviennent qu'il n'eft pas permis d'oppo-

„ par la multiplicité de ces châtimens &  
 „ justes procédures, les prisons se trouvent  
 „ remplies de misérables dont par conséquent  
 „ les familles demeurent dans l'abandon,  
 „ dont les enfans sans soutien & sans édu-  
 „ cation ne font par la suite qu'augmenter  
 „ le nombre des vagabonds & des malfai-  
 „ teurs (a). 3°. Que des confesseurs peu  
 „ instruits, & préoccupés de ces proposi-  
 „ tions, ainsi que des livres criminels &  
 „ téméraires qui les contiennent, non-seu-  
 „ lement donnent l'absolution, & conseillent  
 „ ces pratiques coupables à leurs pénitens  
 „ imbus des mêmes principes & opinions,  
 „ mais les mettent eux-mêmes en execu-  
 „ tion, propageant & enracinant de cette  
 „ maniere, ces maux destructifs de tout l'or-  
 „ dre de la société chrétienne éteinte. 4°.  
 „ Que quelques-uns desdits confesseurs ont  
 „ poussé les choses au point extrême de vou-  
 „ loir persuader au peuple, que l'intention  
 „ du Roi dans ses loix fiscales n'étoit point  
 „ d'y obliger ses sujets dans le for de la  
 „ conscience, mais seulement de les leur  
 „ faire observer sous peine d'encourir le  
 „ châtiment comminé contre les transgres-  
 „ sions. „ (b)

---

fer la violence à l'exécution des ordres du souverain.

(a) Quand les peines comminées sont très-graves, comme la mort, la mutilation, prison perpétuelle, condamnation aux galeres, &c. il n'est pas permis de s'y exposer; ainsi les conséquences que le Ministre déduit ici des principes de certains Théologiens, ne sont pas bien faibles.

(b) Un grand homme de bien demanda un jour à Louis XIII, si son intention étoit de rendre

## D A N E M A R C K.

COPENHAGUE (le 3 Février). La Cour a reçu des nouvelles désagréables de la colonie de Tranquebar. Une Lettre écrite de cette ville le 13 Juin 1787 porte ce qui suit.

„ Toute la Côte de Coromandel, sur-tout la partie du Nord, a essuyé le 20 Mai, un ouragan, dont les effets ont été des plus terribles. Le 17, le vent commença à souffler du Nord-Est avec violence : le 18, il augmenta ; & le ciel se couvrit d'épais nuages. Le 19, il annonçoit déjà, par des grains continuels & un horizon tout-à-fait obscur, une tempête formelle. Enfin, le 20, l'ouragan éclata avec une fureur dont il fera d'autant plus difficile de perdre le souvenir, que les traces en sont profondes, & qu'on ne réparera pas aisément les ravages dont le pays offre par-tout le spectacle. Il n'est presque pas d'endroit sur cette Côte, tant dans la partie qu'occupent les Danois & les

ses sujets coupables devant Dieu par ses loix fiscales, & de multiplier les crimes à raison directe des impôts. Le monarque répondit que son intention, comme législateur, étoit précisément ou qu'on payât l'impôt, ou que pris en contravention on payât l'amende. . . Je ne puis qu'applaudir à l'impartiale réflexion d'un journaliste qui s'étonne, de l'importance que le premier ministre d'Espagne attache à la condamnation de quelques propositions, soit vraies soit fausses, soit justes soit injustes, mais qui tendent toutes plus ou moins à diminuer les produits des douanes, en n'inspirant pas au peuple une aversion assez puissante pour la contrebande, en excusant même jusqu'à un certain point ce penchant si excusable qui le porte à éluder des entraves, à ne point payer des droits, qui ne paroissent pas fondés sur les principes de l'ordre & de l'éternelle justice. „

Hollandois, que dans celle qui avoifine les établiſſemens Anglois, qui n'ait été dévâsté. Un District, nommé *Uppora*, qu'habitoient des Tifferands, a été dévoré avec tous ces infortunés, par la mer, qui s'éleva à 14 pieds au-deſſus du niveau & inonda la contrée à quelques lieues de distance. On ne fauroit calculer le nombre d'Habitans qui ont été engloutis: dans nos environs, on le fait monter à 12 ou 13000 Dans les districts Anglois, cette perte n'est pas moins confidérable. On compte qu'il a péri 9 dixiemes de la population de ces contrées. *Jagernaporam*, place appartenant aux Hollandois, est totalement ruinée. La ville de *Coringa* n'exiſte plus: tout a été entraîné par les vagues; & quatre ou cinq habitans ſeulement ont pu ſauver leur vie en montant ſur des palmiers: L'irruption ſubite de la mer, qui s'éleva tout-à-coup à une hauteur où on ne l'avoit jamais vue, empêcha le malheureux peuple de trouver ſon ſalut dans une prompte fuite D'ailleurs l'inondation étoit générale; & par-tout où l'on portoit les pas, l'eau étoit déjà montée au-deſſus des maiſons les plus élevées. Ces maiſons n'ont pu réſiſter au choc des vagues; & il en reſtera peu ſur pied. Les plus gros arbres ont été déracinés, renverſés & emportés: les navires, jettés ſur la terre, ont fait naufrage au milieu des champs. Le ciel n'a repris que lentement ſa ſérénité; la force du vent a duré, quoi qu'à un moindre degré, juſqu'au 28 Mai. Alors les eaux, qui étoient entrées ſur les terres juſqu'à la distance de dix lieues du rivage, ſe ſont retirées; & l'on a vu toute la contrée jonchée de débris de maiſons, de vaiſſeaux, de meubles, & ſur-tout de cadavres: ceux-ci ſont en ſi grand nombre, qu'on craint avec raiſon que l'air n'en ſoit infecté. Le dégât du pays ne préſente que la plus triſte perſpective „.

### I T A L I E.

ROME (le 2 Février). Il vient de mourir dans cette capitale le Comte d'Albany, ci-

devant connu sous le nom de Chevalier de St. George, prétendant au trône d'Angleterre. Ce Prince, dont la santé étoit épuisée, & qui déjà depuis long-tems étoit sujet à de grandes incommodités, fut surpris vers la mi-Janvier de défaillances si fortes & si fréquentes, que le Cardinal d'York fut mandé de son Archevêché de Frescati, pour l'assister dans les derniers jours de sa vie. La nuit du 19 Janvier ces foiblesses redoublerent de force; & dès-lors on crut le perdre à tout moment. Cependant la nature résista encore jusqu'au 31 du mois dernier: il est décédé alors âgé de 68 ans, ne laissant pour toute postérité que Madame la Comtesse d'Albany, née hors des liens du mariage, mais qu'il a reconnue il y a quelques années pour sa fille, & qu'il a nommée, à ce que l'on apprend, son héritière universelle. Cette jeune Dame demeure actuellement ici. Il a laissé un legs au Cardinal d'York, son frere; & il a fait plusieurs autres dispositions en faveur des personnes employées à son service: mais l'on ne dit point, qu'il ait assuré aucun avantage à la Princesse Louise-Maximilienne de Stolberg-Geudern, son Epouse, dont il étoit séparé. Un courrier expédié pour Florence, est chargé de rapporter le Testament, que le défunt avoit fait déposer dans les archives de cette ville. C'est ainsi que l'infortunée Maison de Stuart, dont les fautes & les malheurs ont fourni si ample matière à l'histoire, se voit éteindre d'une manière bien propre à prouver le néant des grandeurs humaines.

Le Cardinal d'York n'a pas obtenu, comme il l'avoit espéré, de faire transporter le

corps du Prince son frere, de l'Eglise de Frascati dans celle du Vatican, pour y être inhumé à côté de Jacques Stuart, son pere, fils de Jacques II, Roi d'Angleterre, & de la Princesse de Sobieski sa mere. Sur la demande formée à cet égard, S. S. avoit nommé une congrégation pour en délibérer, & la décision a été, que la Cour de Rome ne pouvoit pas se rendre, à ce sujet, au desir du Cardinal d'Yorck.

Voici la protestation que ce Cardinal adressa au Pape, aux plus anciens Cardinaux, & à toutes les Cours de l'Europe, dès le lendemain de la mort de son frere.

*Henri Stuart, par la grace de Dieu, Cardinal de St. Laurent & de St. Damase, vice-chancelier du St. Siege apostolique, Evêque de Frascati, &c. &c.*

*Tout le monde sait que, déjà depuis plus d'un siecle, le Sérénissime & très-puissant Prince Jacques II Stuart, notre aïeul, fut chassé illégitimement du trône de la Grande-Bretagne. Lui-même protesta solennellement contre cet acte de violence, au traité de Ryswick, conclu en 1697. Jacques III, notre très-honoré pere & Seigneur, ratifia une telle protestation, lors de la conclusion du traité d'Utrecht, en 1713, & à l'époque du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, à l'effet de se maintenir dans la possession des titres & prétentions de notre famille à la Couronne de la Grande-Bretagne.*

*Maintenant, comme la mort du Sérénissime Prince Charles-Edouard, notre frere, nous appelle à la succession de ses droits, en conséquence, il est de notre devoir de protester,*

*rester, & nous protestons par les présentes, contre tout ce qui a déjà été fait ou qui pourroit se faire encore, au préjudice de notre famille; déclarant à cet effet, que nous ne nous sommes jamais départis de nos droits à cet égard, & que notre intention est de nous maintenir dans l'entière possession d'iceux, jusqu'à ce que, par notre mort, ils soient dévolus à notre plus proche parent.*

*Déclarant, en outre que notre dignité épiscopale ne pourra porter aucun obstacle aux droits que nous, tant que nos neveux, possédions primitivement. A tant, &c.*

*Fait à Frascati, le 1er. Février 1788.*

(Signé) *Henri-Benoît STUART.*

Le chargé d'affaires du Roi de Prusse à Rome, ayant obtenu de mettre sur la porte de son Palais les armes du Roi son maître, on s'attend à voir le chargé d'affaires du Roi d'Angleterre obtenir la même permission.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 23 Février*). Tandis que Londres & tout le Royaume retentit du procès de M. Hastings, & de l'appareil extrême avec lequel on discute & se prépare à juger cette cause célèbre; il y a bien des personnes pour lesquelles elle n'a qu'un très-foible intérêt. Quelques politiques pensent que ce n'est qu'un spectacle que l'Angleterre a voulu donner à l'Europe, pour distraire le public & détourner l'attention des politiques de dessus ses grands & vastes desseins qui, dit-on, ne tarderont pas d'éclorre.

On débite qu'à la nouvelle d'une rupture

*II. Part.*

Z

apparente entre la France & l'Angleterre , le Gouverneur de Madras s'est emparé de Pondicheri par surprise. Cette nouvelle mérite certainement confirmation ; mais il n'en est pas moins vrai que l'idée d'une guerre prochaine regne dans tous nos établissemens d'outre-mer , qu'on y est extraordinairement sur ses gardes , & occupé de toutes sortes de projets défensifs & offensifs , prêts à être réalisés si les circonstances le demandent.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 19 Février*). Le manifeste de notre cour contre la Porte-Ottomane est public depuis le 10 de ce mois , & conçu en ces termes.

„ Toute l'Europe est témoin de la bonne foi avec laquelle la Cour Impériale-Royale a cultivé, depuis tant d'années, la paix avec l'Empire Ottoman, des dispositions sinceres qu'elle lui a témoignées en toute occurrence, pour le maintien du bon voisinage, des soins enfin, aussi défintéressés qu'infatigables, qu'elle a pris pour écarter tout ce qui pouvoit troubler leur bonne harmonie mutuelle, en s'empressant de prêter ses bons offices & sa médiation, toutes les fois qu'elle a cru pouvoir prévenir par là une rupture entre la Porte & d'autres Cours voisines.

„ Ces soins pacifiques se sont nouvellement manifestés à l'occasion des derniers différens survenus entre la Cour Impériale de Russie & la Porte-Ottomane. L'Empereur réunissant ses efforts à ceux du Roi de France son Allié, n'omit rien pour effectuer la conciliation amiable de ces différens, & comme les griefs & les demandes de la Cour de Pétersbourg se bornoient évidemment à la juste exécution de ses Traités avec la Porte, comme cette même Cour témoignoit aussi les plus favorables dispositions à l'acheminement d'un accord équitable, la Cour de

Vienne se flattoit avec satisfaction, que ses soins réunis à ceux de la Cour de Versailles, réuffiroient encore à prévenir un éclat, & toutes les funestes conséquences qui devoient s'ensuivre.

Mais, par la conduite de la Porte, on ne tarda pas à reconnoître qu'on s'étoit trompé dans cette attente. Bien loin de correspondre aux intentions amicales des Cours de Vienne & de Versailles, elle rejetta leurs conseils salutaires, ferma l'oreille à leurs exhortations pressantes, & poussant l'injustice jusqu'à refuser à l'Envoyé de Russie le délai nécessaire pour l'envoi d'un courier à Pétersbourg & son retour avec de nouveaux ordres, elle exigea que ce Ministre, moyennant la signature d'un acte formel, revoquât & déclarât absolument nuls, tant le traité de commerce conclu entre elle & la Cour impériale de Russie, que la transaction passée entre ces deux Puissances relativement à la Crimée. Puis, sur le refus dudit Envoyé de se prêter à une démarche, laquelle, indépendamment de l'incompétence d'une prétention si peu mesurée, passoit de beaucoup l'étendue des pouvoirs d'un Ministre, la Porte n'hésita point de le confiner à la prison des Sept Tours, au mépris de ce que le droit des gens a de plus sacré, en déclarant au même instant solennellement la guerre à la Russie.

„ Un procédé si violent porta les choses à l'extrémité la plus critique. L'Empereur néanmoins ne perdit pas tout-à-fait l'espérance que le pas effectif à des hostilités pourroit encore être prévenu. Il se flatta que la Porte, cédant aux représentations communes de tous les Ambassadeurs & Ministres Etrangers qui résident à Constantinople, se laisseroit persuader à remettre l'Envoyé de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies en liberté, donneroit à cette Princeesse une satisfaction proportionnée à la violation du droit des gens commise en la personne de son Ministre, & moyennant cela rétablirait du moins la possibilité d'une reprise des négociations conciliatoires. Mais même ce reste d'espérance fut bientôt détruit par la Porte; se roidissant contre tant d'instances réunies, rien ne put la retenir de se porter à des actes d'hostilité ouverte, & de met-

tre ainsi la Cour de Russie dans l'indispensable nécessité de recourir aux armes & de repousser la force par la force, pour se défendre de la plus injuste agression.

„ Les liens étroits d'amitié & d'alliance qui unissent les Cours de Vienne & de Pétersbourg ne sont point inconnus à la *Porte*. En plus d'une occurrence elle en a été instruite, tant par des insinuations verbales, que notamment par un mémoire qui lui fut remis, vers la fin de 1783, de la part de la première de ces deux Cours. Les ouvertures avoient été accompagnées des représentations les plus énergiques & les mieux intentionnées sur la nature des conséquences de cette alliance & sur le danger qu'il y auroit à les provoquer.

La Cour Ottomane ne doit donc s'en prendre qu'à elle-même, si l'Empereur, après tant d'années employées à conserver la paix & à vivre en bon voisin avec elle, & après avoir épuisé en toute occasion tous les moyens possibles de conciliation & d'intervention amicale pour assurer le maintien de la tranquillité, se voit mis enfin dans la nécessité & forcé par les propres démarches de la *Porte*, de remplir, dans toute leur étendue, ses obligations & ses devoirs d'Ami & d'Allié fidele, envers S. M. I. de Toutes les Russies, en prenant part à la guerre dans laquelle cette Souveraine vient d'être si injustement entraînée. „

Parmi les nouvelles inventions faites pour l'armée, un Suisse a imaginé un instrument qui peut lancer 300 balles en trois minutes, & dix hommes peuvent faire, avec cette arme, ce que feroit un régiment entier. (a)

---

(a) Comme je suis toujours lent à admirer les nouvelles découvertes, j'ai eu le tems de me rappeler d'avoir vu de vieilles machines qui effectivement produisoient des centaines d'explosions à la fois. Cela pouvoit servir sur des brèches & dans quelques endroits bien déterminés, où cette lourde catapulte se dressoit d'une

On espere que S. M. n'adoptera pas cette cruelle invention. Cependant la grande quantité de fusils à vent qu'on a transporté à l'armée, fait croire qu'on ne fera pas difficile sur le choix des instrumens de mort ; car celui-ci n'a eu lieu encore dans aucune guerre. (a)

Par des lettres de Venise, on vient d'apprendre que l'escadre Turque, qui mouilloit depuis le commencement de Janvier dans le petit golfe de Cattaro, en étoit partie le 6 de ce mois. Le Bacha de Négrépoint, qui la commande, avoit fait répandre d'abord le bruit, qu'il alloit quitter la Mer-Adriatique : malgré cela, il est certain qu'il croisoit encore le 12 à la hauteur de l'isle de Meleda, vis-à-vis de Scutari. On ignore toujours le vrai but des Turcs dans cette croisiere ; mais il est probable qu'ils ne visent qu'à détruire le commerce de Trieste, de Fiume, &c., & d'empêcher nos provinces méridionales d'être approvisionnées par mer.

Deux Négociateurs ont été envoyés, dit-on, par l'Empereur au Bacha de Scutari, pour lui promettre de l'aider à se rendre indépendant ; on dit aussi qu'on lui a envoyé à cet effet un navire chargé de munitions de guerre.

L'Empereur vient de nommer le Baron de Martini ( qui a été, l'année 1786, aux

maniere pénible pour y rester parfaitement immobile. Si c'est-là la découverte du Suisse, elle n'ira pas bien loin. On voit une de ces machines dans l'arsenal de Cologne.

(a) Réflexion sur ce genre de délicatesse de l'humanité guerroyante, art. POLI (Martin) dans le *Diç.* *hist.*

Pays-Bas ) Vice-Président du haut tribunal  
de justice, & le Conseiller de Kees (à  
qui on doit le Commentaire du nouveau  
code des loix ) Conseiller d'Etat actuel.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 23 Février). L'alliance projetée entre notre République, l'Angleterre & la Prusse, est sur le point de se conclure. Elle ne peut que consolider la paix intérieure de ces provinces, & contribuer même à la durée de celle de l'Europe, pourvu que certaines Puissances n'en prennent pas ombre. En attendant le succès des moyens divers employés pour assurer parmi nous une tranquillité durable, L. H. P. ont eu recours à l'assistance du Ciel par l'indication d'un jour solennel de jeûne & de prières, pour le 18 du mois suivant. Dans la lettre de notification il se trouve un passage bien remarquable sur la décadence de la piété & des mœurs, & sur-tout sur le peu de respect pour la foi du serment, regardé dans tous les tems & chez toutes les Nations, comme la plus inviolable sanction des conventions humaines. *Ce qui augmente encore l'appréhension, que ces désordres doivent naturellement nous causer, c'est la triste contemplation des progrès effrayans de la corruption des mœurs & des bons principes. Souvent dans des solemnités, pareilles à celle que nous annonçons aujourd'hui, nous avons déploré les péchés de ce peuple, son irréligion, son incrédulité, son indifférence pour le culte sacré & ce luxe, qui, gagnant de jour en jour, ont donné naissance à une*

*foule de vices aussi pernicieux pour la société que funestes aux individus. Mais ce que nous envisageons comme une des plus déplorables suites de nos derniers troubles, c'est qu'ils ont augmenté l'humiliante liste des péchés de cette nation, & ajouté de nouvelles transgressions à toutes celles dont nous avons été déjà rendus coupables. C'est que sous les prétextes les plus faux & les plus insidieux on est parvenu à détruire la sainteté du serment, ce gage de la bonne foi parmi les humains; c'est qu'en plusieurs endroits les fonctions des Ministres de l'Évangile, scandaleusement perverties, ont été appliquées à des projets de violence & de sédition; c'est que tout sentiment de charité, de droiture, de probité & de sincérité a été éteint chez des gens qui prétendent au nom de chrétiens; tandis que l'esprit de parti, la haine, la vengeance, la calomnie ont empoisonné les douceurs de la vie privée, c'est qu'enfin ces divisions ont fait disparaître chez plusieurs jusqu'aux premiers sentimens de l'humanité.*

BRUXELLES (le 20 Février). Depuis le retour de L. A. R. il ne s'est rien passé de remarquable dans ces provinces, où la tranquillité semble prendre une espèce de confiance. Quant à l'affaire du Séminaire-Général, elle paroît essuyer une sorte de stagnation, soit que le Gouvernement ait résolu de ne pas insister ultérieurement sur un établissement désagréable à la nation, soit qu'il attende que du choc des opinions il sorte une lumière suffisante pour produire une persuasion générale. En attendant le Chapitre métropolitain de Malines & le Cha-

pitre Cathédral d'Anvers, consultés par leurs Evêques respectifs, ont donné des réponses, dont le public n'a pas tardé d'être instruit. Celle du Chapitre d'Anvers a paru imprimée dans presque toutes les Feuilles publiques, nommément dans la Gazette de Herve, protégée par le Gouvernement, sous le titre d'*Avis doctrinal*; elle est datée du 5 Janvier, & conçue en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Pénétrés du respect le plus profond & de la plus haute vénération pour notre auguste Maître & Souverain, dont nous nous faisons honneur & gloire d'être les très-fideles sujets; fideles d'une autre part, au devoir sacré de notre ministère, qui exige une franchise loyale & sans mesure, surtout dans les circonstances où l'Evêque nous honore de sa confiance, & nous demande notre opinion dans des cas embarrassans; nous protestons, Monseigneur, & protestons devant Dieu : que nos déclarations, fruits de la réflexion & de la méditation, n'auront d'autre but que la vérité, d'autre guide que la droiture, ni d'autre principe que celui que nous tenons de la vérité même : *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, & quæ sunt Dei Deo.*

En conséquence, nous avons l'honneur de vous dire : que nous avons principalement fixé notre attention sur trois objets, sur la nature desquels doit porter l'avis que vous nous avez demandé, & que nous sommes obligés, en notre qualité & en vertu du concile de trente, de vous donner, lorsque vous trouverez bon de l'exiger.

Ces objets sont :

1°. Le Séminaire-Général considéré en lui-même.

2°. Les Séminaires-Episcopaux tels qu'ils sont dans nos Provinces.

3°. Le pouvoir & le devoir des Evêques en cette matière.

Le Séminaire-Général, considéré en lui-mê-

me, ne peut jamais qu'être dangereux pour les mœurs des jeunes Ecclésiastiques, tant par la multitude des sujets, la manière dont ils seront logés, que par l'impossibilité d'une surveillance toujours soutenue & égale; de même que par la grande disparité du génie, de l'éducation, des principes & des mœurs, que la différence territoriale de tant de différens pays, dont les sujets se trouveroient rassemblés entre les mêmes murs, varie infiniment.

Ce Séminaire-Général a déjà donné une preuve de fait de son insuffisance, & il ne faudroit qu'une seconde scène, semblable à la première, pour ruiner pour un siècle & davantage tout le Clergé, tant régulier que séculier, & même pour achever la ruine totale de nos premières études, qui déjà dépérissent à vue d'œil.

Le Séminaire-Général, avant son établissement, & lorsqu'il n'existoit encore que sur le papier, a fait trembler tous les Evêques, tous les Supérieurs des ordres Religieux, tout bon Ecclésiastique, & le peuple même; un des nombreux motifs de leurs alarmes étoit, que ce Séminaire dépendroit entièrement ou principalement de la puissance séculière, tant pour le choix des préposés & des surveillans, que pour celui des Professeurs.

Le Souverain a vu les différentes réclamations, qu'on a pris la respectueuse liberté de porter à ce sujet au pied du trône; & nous sommes intimement persuadés, qu'en ce choix Sa Majesté n'a eu d'autre vue, que le bien qu'elle méditoit; la saine politique exigeoit d'ailleurs, pour calmer les inquiétudes de tous les sujets, que ce choix tombât sur des personnes au-dessus de toute exception, & nous sommes également persuadés, que ce principe n'a point échappé à la haute sagesse de notre Auguste Monarque; néanmoins, l'expérience a démontré (pour n'entrer en aucun détail) combien ces préposés étoient peu propres pour maintenir l'ordre & la discipline, & que les Evêques avoient plus d'un motif d'inquiétude sur l'orthodoxie de l'enseignement.

Nous ne vous rappellerons pas, Monseigneur,

les principes offensans du célèbre *plan d'institut des Séminaires-Généraux dans les États de l'Empereur, traduit de l'Allemand*, imprimé chez FLON, à Bruxelles 1787. Plan dans le fond plus profane, qu'Ecclésiastique, qui inspire la haine contre le chef de l'Eglise & le saint-siège, le mépris des pratiques de piété & de dévotion; si nécessaires aux Prêtres; en même tems, qu'il expose la jeunesse Ecclésiastique à une lecture absolument dangereuse & nuisible; car combien d'Auteurs frivoles, équivoques & hétérodoxes ne leur propose-t-il pas ?

Il est vrai, Monseigneur, que Sa Majesté elle-même a reconnu l'absurdité de ce plan d'institut; aussi ce bon Prince l'a proscrit, &, comme il conste par la dépêche de Son Excellence le Ministre comte de Trauttmendorff, en date du 27 Décembre 1787, lui a substitué celui de Pavie.

Ceux qui abusent si étrangement de l'autorité du Souverain & de la confiance dont il les honore, devroient rougir de leur inconséquence, d'avoir voulu forcer avec rigueur les individus du Séminaire, à adopter & signer même un plan réprouvé aujourd'hui par le Souverain; exaction qui a révolté les esprits & causé une désertion entière de tous les élèves.

Quant au plan de Pavie, il nous est impossible de raisonner sur un objet, que nous ne connoissons pas; mais ce qui est certain, c'est que quel que soit ce nouveau plan, il est à présumer, & nous oserions l'affurer, qu'après quelques changemens de cette nature, qui sont toujours ruineux, Sa Majesté s'apercevra un jour, que les réclamations des Evêques, les craintes du Clergé & du peuple, étoient justes, & conviendra qu'un Séminaire - Général n'étoit non-seulement pas nécessaire dans ces Provinces, mais qu'il ne peut qu'être funeste à notre Eglise, & destructif des établissemens infiniment plus utiles & plus salutaires; & qu'enfin ce Séminaire-Général subira le même sort que les écoles militaires, déjà abolies, de différens Hôpitaux-Généraux, des écoles Royales qui touchent à leur destruction.

Entre-tems, Monseigneur, les fonds de nos Séminaires seront aliénés ou confondus; tout le

monde étant souverainement dégoûté de toute espece de fondation, combien de siècles ne faudra-t-il pas ? Quoi ! des siècles ne suffiront pas pour remettre les choses sur le pied actuel : & que deviendra alors l'Eglise Belgique, qui aujourd'hui pourroit peut-être servir de modele à toutes celles de l'Europe entiere ?

Une autre réflexion, Monseigneur, qui vous regarde particulièrement, & qui doit vous tenir très-fortement à cœur ; ce Séminaire sera hors de votre Diocese, fournis par conséquent à un autre Evêque, quand même Sa Majesté le soumettroit ( ce qui ne se voit nullement jusqu'ici ) à l'inspection, & aux ordres des Evêques, car cela même n'ôteroit pas les grands inconvénients qui en résultent, & pourroit par la suite du tems en causer de plus grands encore. Et premièrement, vous devrez confier à des soins étrangers la plus précieuse portion de votre troupeau ; car dans toutes les suppositions possibles, ces préposés, & plus encore les Professeurs, vous seront parfaitement étrangers ; & quelle sera cette inspection, que vos occupations vous permettront de faire d'un Séminaire à huit lieues de chez vous, & cela *in terrâ alienâ* ; quel compte tiendra-t-on de vos ordres, lors même que vous auriez le droit d'en donner ; quel compte en tiendra-t-on, si jamais le malheur possible arrive, qu'un Archevêque de Malines ne pense pas en vrai Catholique ? Observez, Monseigneur, que déjà la préface de l'ancien plan de l'institut des Séminaires-Généraux, imprimé sous les armes de Sa Majesté, ne laisse aux Evêques aucun droit, même en matiere de doctrine, que celui de s'en plaindre & de recourir au gouvernement en cas qu'elle soit mauvaise. Le gouvernement devra donc juger en matiere de dogme, & prononcer sur l'orthodoxie des Evêques & de leurs subalternes, puisque le Prince leur ôte le droit d'improver, de proscrire & d'empêcher la doctrine qu'ils auront jugé contraire à l'enseignement de l'Eglise catholique.

La dépêche même du 27 dernier, ci-dessus réclamée, ne laisse pas même aux Evêques, sur les regles du Séminaire-Général & sur l'é-

ducation des jeunes Clercs une voix consultative, elle ne leur accorde que la liberté de proposer leurs réflexions, tandis que de Droit divin les Evêques sont les seuls juges compétens des unes & de l'autre, comme nous le prouverons tantôt.

Ce Séminaire-Général emportera la ruine absolue du Clergé Régulier & Séculier. Du Clergé Régulier, parce que dans la plus grande rareté des sujets, qui osent aujourd'hui se dévouer à l'Etat Ecclésiastique, exposé à des changemens journaliers & à une existence purement précaire, combien voudront se rendre à un Noviciat de Monastere toujours difficile, mais presque impossible à des Personnes qui auront achevé un cours entier de deux ans de Philosophie, & après cela de cinq ans de Théologie? Sans craindre de nous tromper, nous osons assurer qu'il ne s'en trouvera pas un entre mille.

La ruine du Clergé Séculier doit en résulter de même. Vous devez vous souvenir, Monseigneur, que cinq sujets de votre Séminaire que vous avez ordonnés Sous-Diacres, dans la dernière ordination, nous ont encore déclaré la veille, après avoir déjà fatigué plusieurs autres par leurs inquiétudes, que s'il devoit encore être question du Séminaire-Général, ils ne se feroient pas ordonner; quelques autres n'ayant pas toute l'assurance qu'ils desiroient, ont préféré d'attendre jusqu'à la décision de cette importante affaire.

D'ailleurs, Monseigneur, les parens qui ont un nom, ou jouissent de quelque fortune, n'exposeront pas leurs enfans à ces vicissitudes, toujours inquiétantes, & à une espece d'avilissement, dont le Clergé a été flétri par une multitude de nouveaux Réglemens, & principalement par l'Edit même portant l'établissement du Séminaire-Général; les jeunes-gens mêmes, qui ont des talens & pensent chrétiennement, auront toujours en horreur des Docteurs qui n'auront pour l'enseignement sacré ni mission ni Supérieur que dans la Puissance civile, dont toute l'autorité d'ailleurs sera naturellement comprise (un Monarque ne pouvant tout faire par lui-même) dans une commission de quelques personnes particulieres.

Vous avez aussi, Monseigneur, qu'un nombre de bons Sujets refusent par ce seul motif d'entrer au Séminaire.

Quelle sera enfin la position de la Jeunesse, qui se donnera à cet Etat dangereux, précaire, avili? il n'y aura plus pour former les Ministres de Dieu, que des gens sans talent, sans éducation, dont l'intérêt seul dirigera la vocation, & qui considéreront le Sacerdoce comme un Mé tier & un moyen de subvenir à leur subsistance corporelle.

Ce malheur, Monseigneur, doit en entraîner un autre particulier à votre Ville Episcopale; l'excellent institut des Catéchismes pour quelques milliers d'enfans pauvres dans les différentes Chapelles de notre Ville; les Catéchismes des pauvres âgés, le plus beau monument que la charité chrétienne ait jamais consacré à la Religion, doivent crouler dans le moment même, que le Séminaire-Episcopal sera supprimé, parce qu'ils demandent, outre un nombre considérable de Prêtres, moralement tous les Séminaristes.

Un autre inconvénient également à craindre & plus dangereux, est que l'enseignement étant confiné dans une seule Ecole, toute émulation, par conséquent l'esprit de l'étude & de l'application, seront certainement bannis des Cloîtres, & remplacés en peu de tems par l'inertie, l'inaction, & par la fainéantise dont on les accuse si injustement aujourd'hui; en second lieu, si malheureusement il arrive que l'esprit de nouveauté, l'ambition ou l'intérêt portent la corruption de la Doctrine dans cette Ecole unique & isolée, quelle autre pourra s'y opposer? La corruption aura donc le champ libre; le mal se répandra sans obstacle, deviendra général, & sera sans remède.

Hélas! Monseigneur, l'Ecole de Louvain elle-même, ne vient-elle pas de nous donner la plus alarmante preuve de ce que peuvent l'esprit de nouveauté, l'ambition & l'intérêt? N'avons-nous pas vu les plus dignes Membres de cette célèbre Université devenir la victime de ces puissans & terribles mobiles? Tels sont, Monseigneur, les suites qu'un Evêque doit redouter de l'érection

d'un Séminaire-Général, & qui dans les tems à venir deviendront toujours plus dangereuses. Remarquez, Monseigneur, que déjà la Puissance Séculière vous a ôté la précieuse liberté d'enseigner le peuple commis à vos soins, en assujettissant vos Instructions Pastorales à sa censure; le Séminaire-Général achèvera l'usurpation, en vous enlevant le droit d'instruire & de diriger vous-même les Prêtres qui devront un jour partager avec vous le Commandement de notre Divin Législateur : *Euntes docete omnes gentes*. Commandement que Jésus-Christ appuyoit de tout son pouvoir : *Omnis potestas mihi data est in celo, & in terra : euntes ergo docete, &c.*

Et . . . . Oserions-nous le dire : nous le devons, Monseigneur, à vous, à nous-mêmes, & nous le devons à la vérité : le Séminaire-Général joint à toutes les réformes que des esprits inquiets ont su inspirer à notre Auguste Monarque, dont nous reconnoissons cependant, à travers ces ombres, l'intention la plus pure, ne tend qu'à assujettir le Corps Hiérarchique de l'Eglise, au pouvoir absolu de la Puissance Séculière, & pour le dogme, & pour la discipline. Combinez, Monseigneur, tout ce que nous venons de vous dire, avec l'Edit concernant le mariage, & un nombre d'autres émanés contre les Ecclésiastiques, & vous conviendrez, que d'après les principes y établis, un Monarque moins religieux que JOSEPH II, n'aura plus qu'un pas à faire pour s'attribuer une Suprématie absolue.

Les Seminaires-Episcopaux au contraire, ont donné, du moment même de leur naissance, les preuves les plus invincibles de leur utilité & de leur nécessité : l'Evêque d'Anvers, *Jean le Mire*, en fait le plus bel éloge dans le Synode tenu par lui l'an 1610; voici comme il s'exprime, titre XX Chap. 3. *Institutum Seminarii, à nobis ante annos quinque erecti ipsâ rei evidentia abundè commendat ac probat omnibus, &c. Formantur enim in eo provectiores bonæ spei juvenes . . . qui idonei sunt ad Theologiæ studium capescendum per quotidianas Lectiones . . . per frequentes disputationes, item per conferentiam in casibus conscientia, conciones domesticas privatasque examinationes, &c.*

Ceux, Monseigneur, qui ont eu la mal-adresse de suggérer au Gouvernement les plaintes prétendues du Synode Provincial de Cambrai de l'an 1586, Tit. 21. Chap. 7, où les Peres disent : *Cum experientia in hac Provincia docuerit modicum fructum ex hæcenus institutis (Seminariis) provenire, nec imposterum saltem pro præsentis Ecclesiæ necessitate expectari posse, &c.* auroient dû savoir de quels Séminaires le Synode parle, ce qui étoit très-aisé; en remontant, ils auroient trouvé dans le Synode, aussi Provincial du même Archidiocèse, de l'an 1565, que *Seminaria hæcenus instituta* n'étoient que des Ecoles d'enfans, Tit. 4. de *Seminario*. Chap. 4 : il dit, *Sint autem pueri qui assumentur instituendi ætatis, non minoris quàm duodecim annorum... Sitque tempus singulorum in Seminario quadriennium.*

Aussi il est évident qu'ils n'ont eu recours à un Séminaire-Général, que parce que ces moyens manquoient pour ériger des particuliers : s'ils avoient vu par l'expérience, qu'un Séminaire-Général valoit absolument mieux, tous les Archevêques & Evêques de cette Province, se feroient-ils donné tant de peines pour ériger ceux dont ils font tant de cas aujourd'hui : relifez, Monseigneur, tous les Chapitres du Tit. 21. du Synode cité de l'an 1586.

D'ailleurs, ce n'est pas des étrangers que nous devons emprunter les preuves de l'utilité & nécessité de nos Séminaires-Episcopaux; que l'on compare les Eglises Beliques du tems qui précède ces établissemens, avec ce qu'elles sont aujourd'hui, & ce qu'elles sont devenues par ces sages instituts; que l'on compare l'esprit mercenaire, l'ignorance & les mœurs débordées du Clergé de ce tems-là, avec le zèle, la discipline & la conduite irréprochable de celui d'aujourd'hui. Nous faisons nous-mêmes l'éloge de notre Corps, mais nous pouvons dire : *Insipiens factus sum, vos me coëgisti.*

Le Clergé de ce tems-là étoit justement méprisé; une extrême disette de Prêtres en étoit l'effet naturel, & de celui-ci en découloit un autre plus nuisible encore; que l'on devoit accepter & employer au très-saint Ministère, tout

sujet bon ou mauvais, qui s'y présentoit : fasse le ciel que nous ne voyions plus renaître le même malheur, & les mêmes suites résulter des circonstances actuelles !

Un Séminaire dans chaque diocèse a fait disparaître tous ces inconvéniens ; preuve invincible de son utilité.

Pour preuve de la nécessité. Considérez, Monseigneur, qu'à chaque jour, qu'à chaque moment vous vous trouvez dans la nécessité d'envoyer dans les différentes parties de votre Diocèse, au secours des Curés malades, impuissans ou autrement empêchés, des Prêtres de votre Séminaire ; car la diminution frappante du Clergé régulier, rend leur assistance déjà dès aujourd'hui tout-à-fait impossible pour le Plat-Pays ; comment, Monseigneur, pourrez-vous, sans le concours de votre Séminaire, satisfaire à des besoins si essentiels.

1<sup>o</sup>. Les sujets vous manqueront, car ils ne seront admis aux ordres majeurs qu'après deux ans de Philosophie & cinq du cours de Théologie ; les personnes aisées ne s'exposeront pas à l'Etat Ecclésiastique, & les autres ne suffiront pas aux frais.

2<sup>o</sup>. Pour chaque cas, dans le supposé même qu'il y eut des sujets capables dans le Séminaire-Général, vous ferez obligé de les appeler de huit lieues loin, & de les ordonner dans le moment même, car ils ne seront pas même Sous-Diacres.

Que de désordres ! & cependant il faudra passer par-là, ou abandonner à leurs soins une partie notable de vos ouailles ; & encore tout cela demande un tems, & dans le cas de votre absence, un délai bien notable, délai que la nécessité pressante ne souffre pas toujours.

3<sup>o</sup>. Vous devrez vous en rapporter au seul jugement des Préposés, parce que vous ne connoîtrez que par eux les talens & les qualités des sujets ; & ces Préposés, à leur tour, ne connoîtront pas le besoin de la Paroisse pour qui le sujet doit être propre : que peut-il en résulter ?

4<sup>o</sup>. Que si on suppose le Presbytere où se-  
ront

ront les Prêtres après leur cours fini ; c'est un supposé purement chimérique, car vous n'y aurez aucun Prêtre ; dès aujourd'hui vous en avez dans votre Séminaire plusieurs qui ont abandonné l'Université de Louvain, après la suppression de ses Privilèges ; & ceux-ci, avec les autres Prêtres de votre Séminaire, suffisent à peine aux besoins du Diocèse ; que fera-ce, lorsqu'après tant d'entraves, le Séminaire n'en aura plus, & que le Séminaire-Général en procurera beaucoup moins, & par ses propres principes n'en aura pas un seul ? Est-ce un supposé gratuit, vain, exagéré ? Non, Monseigneur, il est si vrai que ce n'est plus un supposé, c'est un fait ; depuis que le Séminaire-Général a été entamé, il n'est entré dans votre Séminaire qu'un seul sujet recommandable par sa piété & ses mœurs, il étoit d'ailleurs médiocre.

Diminuera-t-on le tems du cours dans le Séminaire-Général ? Soit. Un autre inconvénient succédera, ils n'auront qu'une teinture bien faible des choses les plus nécessaires à la cure d'ames ; ils n'auront qu'une connoissance très-superficielle de la théologie, par la multitude d'objets dont on prétend les instruire ; ils n'auront pas la plus petite idée de la prédication de la parole de Dieu, à cause du défaut de pratique, ils n'auront ni façon ni méthode d'enseigner & d'expliquer le Catéchisme, n'y ayant point été initiés ; tous les exercices domestiques, qu'on pratique avec grand succès dans les Séminaires-Episcopaux, seront d'ailleurs à jamais impossibles dans un Séminaire-Général. *(La suite l'ordinaire prochain.)*

## F R A N C E.

PARIS (le 21 Février.) L'édit sur les protestans qui vient de paroître n'a rien qui puisse inquiéter les Catholiques, si l'on pouvoit se persuader que les prétentions des protestans qui de tout tems sont allés en croissant à mesure qu'on se prêtoit à leurs demandes \*, s'arrêteroient à la grace qu'ils vien-

Charles  
IX, 15  
Jan. 1787  
p. 85.

nent d'obtenir, & se borneroient à en jouir avec reconnoissance & tranquillité. Les principales dispositions de l'édit sont les suivantes :

**Art. Ier.** La Religion Catholique, Apostolique & Romaine continuera de jouir seule, dans notre Royaume, du culte public, & la naissance, le mariage & la mort de ceux de nos Sujets qui la professent ne pourront, dans aucun cas, être constatés que suivant les rits & usage de ladite Religion autorisée par nos Ordonnances.

Permettons néanmoins à ceux de nos Sujets qui professent une autre Religion que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, soit qu'ils soient actuellement domiciliés dans nos États, soit qu'ils viennent s'y établir dans la suite, d'y jouir de tous les biens & droits qui peuvent ou pourront leur appartenir à titre de propriété ou à titre successif, & d'y exercer leurs commerces, arts, métiers & professions, sans que, sous prétexte de leur Religion, ils puissent y être troublés ni inquiétés.

Exceptons néanmoins desdites professions toutes les Charges de Judicature, ayant provisions de Nous ou des Seigneurs, les Municipalités érigées en titre d'Office, & ayant fonctions de Judicature, & toutes les places qui donnent le droit d'enseignement public.

II. Pourront en conséquence ceux de nos Sujets ou Etrangers domiciliés dans notre Royaume, qui ne seroient pas de la Religion Catholique, y contracter des mariages dans la forme qui sera ci-après prescrite; voulons que lesdits mariages puissent avoir dans l'ordre civil, à l'égard de ceux qui les auront contractés dans ladite forme & de leurs enfans, les mêmes effets que ceux qui seront contractés & célébrés dans la forme ordinaire par nos Sujets Catholiques.

III. N'entendons néanmoins que ceux qui professeront une Religion différente de la Religion Catholique puissent se regarder comme formant dans notre Royaume un corps, une communauté ou une société particulière, ni qu'ils puissent, à

ce titre, former en nom collectif aucune demande, donner aucune procuration, prendre aucune délibération, faire aucune acquisition, ni aucun autre acte quelconque. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous Juges, Greffiers, Notaires, Procureurs ou autres Officiers publics, de répondre, recevoir ou signer lesdites demandes, procurations, délibérations ou autres actes, à peine d'interdiction; & à tous nos Sujets de se dire fondés de pouvoirs desdites prétendues communautés ou sociétés, à peine d'être réputés fauteurs & protecteurs d'assemblées & associations illicites, & comme tels punis suivant la rigueur des Ordonnances.

IV. Ne pourront non plus ceux qui se prétendroient Ministres ou Pasteurs d'une autre Religion que de la Religion Catholique prendre ladite qualité dans aucun acte, porter en public un habit différent de celui des autres de ladite Religion, ni s'attribuer aucune prérogative ni distinction; leur défendons spécialement de s'ingérer à délivrer aucuns certificats de mariages, naissances ou décès, lesquels nous déclarons dès à présent nuls & de nul effet, sans qu'en aucuns cas, nos Juges ni autres puissent y avoir égard.

V. Faisons pareillement défenses à tous nos Sujets ou Etrangers demeurant ou voyageant dans nos Etats, de quelque Religion qu'ils puissent être de s'écarter du respect dû à la Religion Catholique & à ses saintes cérémonies, à peine, contre ceux qui se permettroient en public des actions ou des discours qui y feroient contraires, d'être poursuivis & jugés dans toute la rigueur des Ordonnances; & comme le feroient ou devroient l'être en pareil cas ceux de nos Sujets qui professent ladite Religion.

VI. Leur enjoignons de se conformer aux Réglemens de Police à l'égard de l'observation des Dimanches & des Fêtes commandées, à l'effet de quoi ne pourront vendre ni établir, à boutique ouverte, lesdits jours.

VII. Voulons en outre que tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, établis dans notre Royaume, & qui ne professeroient pas la Religion Catholique, soient tenus

de contribuer, comme nos autres Sujets, & à proportion de leurs biens & facultés, aux entretiens, réparations & reconstructions des Eglises Paroissiales, Chapelles, Presbyteres, logemens des Prêtres Séculars ou Religieux employés à la célébration du service Divin, & généralement à toutes les charges de cette nature, dont nos Sujets Catholiques peuvent être tenus.

Le Mémoire de M. de Calonne paroît enfin : l'Ex-Ministre tombe sur l'administration de Mrs. Turgot, Necker, de Fleury & d'Ormesson. Le *deficit*, suivant l'Ex-Ministre Anglo-François, montoit à 55 millions, lorsque M. Necker s'est retiré ; il le fait croître de 26 millions sous Mrs. Joly de Fleury & d'Ormesson, & il suppose que, sous son administration, on l'a vu augmenter de 34 millions ; ce qui donne un total de 115 millions.

Les négocians de Lyon ayant épuisé toutes leurs ressources pour subvenir aux besoins des pauvres ouvriers que la faim poursuit, au nombre de 12 mille, font circuler un Mémoire à Paris, dans lequel ils développent la cause de cette calamité publique. Ils prétendent que le traité de commerce du 6 Septembre 1786 a ruiné toutes nos manufactures ; que les métiers de draps de soie & de laine font absolument à bas, non-seulement à Lyon, mais encore à Amiens, à Sedan, à Nîmes & à Tours ; qu'il faut indispensablement nourrir jusqu'au mois de Juillet prochain, les malheureux, condamnés à l'inaction par le malheur des circonstances, ou qu'on doit leur permettre de passer dans les pays étrangers : en conséquence, les Députés Lyonnais demandent que le Roi leur cede, pendant 15 ans, le

produit annuel de 24 mille livres, que rend le prix des maîtrises & réceptions dans la grande fabrique de foierie; ils ajoutent, que les ouvriers, conservés, pourront travailler l'été prochain après la récolte des foies, & qu'alors, les impôts perçus sur les denrées de consommation & sur les marchandises fabriquées, dédommageront amplement l'état de 24 mille liv., qui donnent, pour les 15 années, 360 mille livres. Ces secours paroissent d'autant plus nécessaires, que les troubles qui regnent dans l'Europe ne laissent aucune espérance aux Lyonnais de relever leur manufacture, de l'époque présente à la fin même de ce siècle. En un mot, si la capitale présente une physionomie de prospérité, les provinces gémissent sous le fléau de la misère, & dans le sein du désœuvrement.

Il n'en est pas moins vrai que les comédiens françois, à parts entières, ont touché 88 mille livres pour l'année théâtrale dernière. — Les Italiens n'ont eu, chacun, que 24 mille francs; mais on les dit infidèles à cet égard. — La capitation des acteurs de l'opéra a produit 68,600 liv. Le 8, à la clôture, ils ont fait 17 mille francs. Ajoutez à ces recettes copieuses celles des autres spectacles, & vous verrez que les dépenses de comédie montent, pour les voluptueux habitans de Paris, de 5 à 6 millions. — Les courtisans débitent qu'il y a d'autant moins de malheureux, que les théâtres sont toujours pleins. Les financiers tiennent le même langage que les gens de Cour. Ainsi, la prospérité des théâtres sert à cacher au Souverain l'excès des malheurs pu-

blics, comme elle est la cause, le produit, & en même-tems la mesure exacte de l'abomination des mœurs, 1 Août 1786, p. 519, & autres Journ. cités, *ibid.*

Le Sr. de Fer, propriétaire du privilege des eaux d'Ivette, à faire circuler dans Paris, éprouve, en ce moment, les plus grandes difficultés. Le 14 de ce mois, 400 ouvriers étoient à travailler au-dessus du Bourglà-Reine; ils creusoient un canal destiné à recevoir les flots de la riviere, lorsque le Sr. le Fort, Brigadier de Maréchaussée, accompagné de deux Cavaliers & de 300 payfans au moins, armés de bâtons, se font présentés aux travailleurs, avec un ordre de M. de Sauvigny, Intendant de Paris; ils ont éconduit tous les ouvriers, qui se font retirés d'autant plus volontiers, qu'ils n'avoient pas une grande confiance dans la finance de celui qui les avoit mis en ouvrage. En détournant l'Ivette, on privoit d'arrosement toutes les prairies qui s'étendent depuis Versailles jusqu'à Paris, entre la rive gauche de la Seine & la route d'Orléans; & l'on ôtoit à 17 meuniers la faculté de faire tourner leurs moulins. (a)

Madame Louise n'est pas morte d'un coup d'apoplexie, comme plusieurs feuilles l'ont \* Janv. p. annoncé \*, mais à ce qu'il paroît, d'une hydropisie de poitrine. C'est au moins ce que  
343.

---

(a) Tel est le résultat de presque tous les projets d'innovation & de prétendue amélioration dont ce siecle abonde: en faisant une chose on en défait une autre d'une importance plus grave, d'une utilité plus sûre & plus étendue. Mais rien n'arrête les spéculateurs; dès qu'ils voient des ruines, ils croient avoir bâti.

fait conjecturer la relation de sa mort, telle qu'on la trouve dans la *lettre d'une Carmélite de St. Denis, adressée à sa sœur Religieuse à Bruxelles*. Nous la transcrivons ici, en priant les lecteurs délicats d'oublier les imperfections & l'extrême simplicité du style, en considération des détails édifiants qu'elle renferme.

*Depuis près d'un mois notre Mere paroissoit incommodée plutôt que malade, elle ne consentit à coucher à l'infirmerie que 9 à 10 jours avant sa mort, & à faire gras, parce qu'elle se sentoit foible & qu'elle ne dormoit pas; elle ne quitta sa tunique que trois jours avant sa mort, le samedi 22 elle dit à une de ses Sœurs qui lui demandoit de ses nouvelles: notre Seigneur avoit bien des épines à sa Couronne, je crois qu'il me les a toutes mises sur la tête, je n'ai pû fermer l'oeil de la nuit. Elle fut fort inquiète sur les 3 heures de l'après-midi, & se sentoit encore plus oppressée: elle le dit à son Confesseur, qui lui dit qu'elle n'étoit pas si mal; elle s'en tint à son avis, mais cependant elle voulut se Confesser, & elle le fit en effet; après cela elle dit: je suis bien contente; je viens de me Confesser; Dieu fera de moi ce qu'il voudra: que sa sainte volonté s'accomplisse: j'abandonne tout à sa miséricorde. Elle prit ensuite une drogue qui diminua beaucoup son oppression. Elle nous dit: je me trouvois à l'agonie, mais me voilà sauve de la vie, il n'y a plus qu'à souffrir. L'oppression reprit sur les 8 heures. Mr. Malonet Médecin de Madame Victoire, entra à 11 heures du soir: elle lui dit qu'elle avoit été bien mal. Il lui fit entendre que ce mieux ne lui paroissoit pas bien frappant, vu son oppression. Ce n'est plus rien, dit-elle. Il demanda à passer ailleurs pour conférer avec notre Médecin, sur ce qu'il y avoit à faire, & pour nous annoncer notre malheur prochain. Notre Mere envoya son infirmiere savoir ce qu'ils disoient: elle revint, lui disant: ma Mere comme vous desirez tant de communier, je pense que vous le pourriez faire ce soir sans inconvenient pour la nuit de Noël, Elle comprit ce que cela*

vouloit dire, & sans s'en affecter le moins du monde, elle lui dit : ah ma chere Sœur, que vous me faites du plaisir ! vous me tenez parole, vous m'avez toujours promis de ne pas me tromper, je ne l'oublierai jamais : arrangez tout. On fit avertir son Confesseur, qu'elle envoya dès qu'il parut, lui chercher les S. Sacrements. Trouvant l'intervalle long, elle dit qu'on allât voir pourquoi on tardoit si long-tems, & dit trois fois : Veni Domine Jezu & noli tardare : Ensuite d'un air de joie & de confiance, elle commença plusieurs versets du Miserere & In te Domine, speravi. Les Sacrements étant dans sa chambre, & le Prêtre ne trouvant pas les prieres elle crût qu'il étoit interdit : elle lui dit : courage, mon Pere, courage, courage. Elle répondit avec une fermeté surprenante à toutes les prieres, & dit ensuite : „ je demande pardon „ à la Communauté des sujets des peines que je lui „ ai donnés par mes irrégularités & ma paresse : „ mes Sœurs je ne veux pas vous peiner d'avant- „ tage, ni vous attendrir, mais je crois devoir vous „ réitérer dans ce moment ce que je vous ai si sou- „ vent recommandé ; au Nom de Dieu faites y en- „ core attention : encore plus de régularité & d'exac- „ titude aux heures de Communauté ; une grande „ fidélité à garder nôtre Sainte Regle & Constitu- „ tion : au silence, point de petits mots ; aimez- „ vous toutes en général ; point de particularités, „ faites cela & vous y trouverez votre bonheur. „ Je vous ai toujours aimées toutes comme mes „ amies & mes compagnes, mes Meres & mes „ Sœurs : je sens votre perte, mais ne vous affli- „ gez pas, Dieu sera votre soutien & votre con- „ solation, & j'espère que ma Famille à ma con- „ sidération (quoique je desire qu'on n'en ait que „ pour cela) aura toujours des bontés pour cette „ maison & tout l'Ordre „. Ayant entendu quel- „ ques sanglots, elle dit avec un air serein : „ pour- „ quoi pleurez-vous ? à quoi servira-t-il de s'affli- „ ger ? confiez-vous en Dieu, il aura soin de vous, „ mais j'espère vous revoir toutes où je vais „. Elle reçut ensuite l'Extrême-Onction, puis elle demanda les prieres de l'agonie : on lui dit qu'elle n'étoit pas encore là : n'importe, répondit-elle, cela me fera plaisir ; je suis avide des prieres de l'Eglise,

oui, j'en suis avide, on ne fauroit trop m'en faire. *Le Médecin étant rentré lui dit ; comment se trouve Madame à présent ? bien contente, dit-elle, je suis parfaitement tranquille, j'ai mon Jesus avec moi. Quelque tems après elle lui dit :*  
*„ Malonet, je vous charge de faire mes adieux à*  
*„ mes Sœurs, faites leur bien des amitiés, & di-*  
*„ tes leur que je meure dans la plus grande paix,*  
*„ & je les prie d'avoir toujours des bontés pour*  
*„ cette maison & pour tout l'Ordre : recomman-*  
*„ dez leur aussi M. Anvelly notre Médecin „. Elle*  
*parla encore à différentes Sœurs avec la plus grande*  
*présence d'esprit & conformément à leur disposi-*  
*tion avant que de perdre connoissance ; & elle*  
*expira à quatre heures & demie du matin le 28 Dé-*  
*cembre.*

## M O R T S.

Charles-Edouard-Louis, fils de Jacques Stuard, prétendant à la Couronne de la Grande-Bretagne, est mort à Rome, le 31 Janvier, à l'âge de 67 ans, étant né le 31 Décembre 1720, (voyez ci-dessus p. 354). Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit touchant le caractère & la destinée de ce Prince, à l'occasion de la nouvelle prématurée de sa mort, dans le Journal du 1 Mai 1784, p. 45.

Pierre le Tourneur, né a Valogne dans la basse Normandie, connu par un grand nombre de bonnes traductions, est mort à Paris, le 22 Janvier, à l'âge de 52 ans, laissant une veuve & 3 enfans. Il a toujours vécu dans le silence & la retraite des lettres, n'étant d'aucune académie, aimant l'étude par goût & par le désir d'être utile, ne donnant rien à l'ostentation & ne compromettant pas un repos précieux avec l'inquiétude des réputations. „ Il a eu, dit „ l'Auteur des *Trois siècles*, un mérite bien

- „ rare parmi les traducteurs, celui de fut-  
 „ passer son original. Les *Nuits d'Young*,  
 „ telles qu'il les a données dans notre Lan-  
 \* Sept. „ gue, \* sont préférées à l'ouvrage Anglois.  
 1771. p. „ Peu de livres ont eu autant de succès  
 156. — „ que celui-ci, & peu en ont été plus di-  
 Oct. 1771, „ gnes. M. le Tourneur a eu le talent d'em-  
 p. 237. — „ bellir, par une touche aussi vigoureuse  
 „ que sublime, les moindres pensées du  
 „ poëte lugubre & énergique qu'il a tra-  
 „ duit ; mérite qui ne doit pas paroître mé-  
 „ diocre aux yeux de ceux qui savent que  
 „ la langue Angloise est supérieure à la nô-  
 „ tre, pour rendre les idées sombres, fortes  
 „ & pittoresques. „ Sa traduction de Shake-  
 pear & particulièrement le discours qui la  
 précède, lui a mérité de la part de Vol-  
 taire les noms de *Maraud*, de *Faquin*, de  
*monstre*, d'*impudent imbécille*, & a irrité l'a-  
 mour propre du prétendu Philosophe, par  
 cela seul qu'on y louoit un autre que lui,  
 au point qu'il se sentit *capable de faire un*  
*mauvais coup* (voyez sa lettre au Comte d'Ar-  
 gental, 15 Nov. 1776, p. 415.) On a encore de  
 lui un *Eloge du maréchal du Muy* \*, des tra-  
 \* 15 Juin ductions de *Clarisse*, d'*Ossian* \*, des *Oeuvres*  
 1779, p. *diverses d'Young* \*, & de l'excellent ou-  
 250. — vrage de Jenyns sur l'évidence du Christiani-  
 \* 1. Juill. nisme. C'est dommage que par une délica-  
 1777, p. tesse mal-entendue ou pour ne pas avoir  
 315. — saisi tous les raisonnemens de l'Auteur An-  
 \* Sept. glois, il ait mutilé & défiguré cet ouvra-  
 1772, p. ge, digne de la méditation des vrais Phi-  
 171. — losophes, d'une manière à le rendre mé-  
 Oct. 1772, p. 245. — connoissable (a). Il finissoit, lorsqu'il mou-  
 Nov. 1772, p. 321. —

---

(a) 15 Juin 1779, p. 249. — traduction litte-

rut, la traduction de la *Vie de Frédéric, Baron de Trenck*, qui vient de paroître en 3 vol. in-12. Il est certain qu'il eût pu choisir un objet plus digne de ses veilles ; & ce qui paroitra étonnant, c'est que M. Le Tourneur a conservé plusieurs traits monstrueux que M. le B. de B\*\*\*, premier de traducteur de cette *Vie*, avoit supprimés. On prétend que par-là il a voulu empêcher qu'on se méprît sur le vrai caractère de ce fameux prisonnier. Dans tout autre tems, cette observation justifieroit M. le Tourneur : mais nous sommes malheureusement arrivé à une époque où les exemples de scélératesse font des encouragemens ; & je crains qu'au lieu de blâmer Trenck, nos jeunes étourdis feront tentés de l'applaudir (nous parlerons plus amplement de cette *Vie*). Mr. de Sancy a fait à ce célèbre traducteur l'épithape suivante :

Ci-git l'éloquent le Tourneur,  
 D'Young Imitateur fidele;  
 Si digne d'être un bon modele,  
 Et par l'esprit & par le cœur :  
 Sans éclat, sans Fauteuil, il termine sa vie,  
 Tandis que tel ou tel brille à l'Académie.

M. Savary connu par une *Traduction du Coran*, la *Morale de Mahomet*, des *Lettres sur l'Egypte*, des *Lettres sur la Grece*, est mort à Paris le 4 Février. Auteur facile & fécond, quelquefois éloquent, mais dominé par son imagination, par

---

rale, avec des notes, *ibid.* p. 237. — 15 Juill. 1779, p. 399. — Défense de cet ouvrage contre les rédacteurs de l'Année littéraire, 15 Sept. 1779, p. 94.

l'attrait des paradoxes, par le desir d'être singulier plutôt que vrai, il n'a pu jouir que du suffrage des lecteurs superficiels qui ne s'informent de rien dès qu'on les amuse. On peut voir ce que nous avons dit de quelques-uns de ses ouvrages, dans les Journaux du 1 Août 1785, pag. 507, 15 Fév. 1787, p. 238, — 15 Octobre 1787, pag. 238. Quant aux *Lettres sur la Grece* qui ont paru vers le tems de sa mort, à Paris chez Onfroy 1788, 1 vol. in-8°, nous n'y avons vu qu'une chose de remarquable, c'est que M. Savary y prêche avec beaucoup de courage la croisade contre les Turcs, non pas pour rétablir le Christianisme dans les vastes contrées qu'ils ont usurpées, moins encore pour reconquerir les lieux saints ; oh non ! ce seroit un fanatisme atroce \* : mais précisément pour remédier à la peste, au despotisme, au mépris des arts. „ A „ la vue de ces tristes spectacles, dit-il, „ mon cœur s'indigne & gémit, ma bile „ s'allume ; & je voudrois conjurer toute „ l'Europe contre ces Turcs qui, des- „ cendus des Monts de l'Arménie, ont „ écrasé les nations sur leur passage, & se „ font frayés à travers des flots de sang une „ route jusqu'au trône de Constantinople. „ Les beaux pays qu'ils habitent n'ont point „ adouci la férocité de leur caractère. La „ force est leur loi, le sabre leur justice, „

\* 15 Nov.  
1787, p.  
411. & au-  
tres Journ.  
cités, p.  
412.

Jean-Antoine Rigoley de Juvigny, Conseiller Honoraire au parlement de Metz, est mort à Paris le 23 Février. Citoyen paisible & vertueux, Savant appliqué & retiré, honnête-homme, ami sûr & constant, défenseur

des vrais principes & en matiere de littérature & en matiere de philosophie, il n'a cessé de travailler à des ouvrages utiles & agréables. Outre la nouvelle édition des *Bibliothèques Françaises de la Croix du Maine & de du Verdier* enrichie de remarques érudites & importantes \*, il a donné I. Une édition des *Oeuvres de Piron*, à laquelle on ne peut reprocher que d'être trop *complete*, car il eût été à souhaiter, que, constant dans ses principes, l'éditeur eut fait un triage qui pour être satisfaisant au jugement des vrais sages, supposoit même un certain degré de sévérité (voyez l'art. *Piron* dans le *Dict. Hist.* 211). II. Plusieurs *mémoires & discours* sur diverses matieres, parmi lesquels on distingue un *Discours sur les progrès des lettres en France.* 1 vol. in-12, & à la tête de la *Bibliothèque de du Maine* \*; & une plaisanterie ingénieuse sous le titre de *Mémoire pour l'âne de Jacques Féron de Vaux* 1750, in-12, plusieurs fois réimprimé : les philosophes n'y font pas ménagés. III. *De la Décadence des lettres & des mœurs* 1787, 1. in-8vo. & in-12. C'est sur-tout dans ce dernier ouvrage que l'auteur a peint son esprit & son cœur \*. Son zele contre les erreurs du tems, contre la corruption du goût & l'oubli des vérités les plus essentielles, enflamme son éloquence, & produit des tableaux pleins de vigueur qui frappent & instruisent par une éloquence mâle, noble, pleine de dignité & de force. Le philosophisme du jour en a été attéré. Le petit-maître aboyeur que la secte a lâché contre le sage écrivain pour opposer des sarcasmes & des platitudes à ses lumineux raisonnemens \*, n'a fait que compléter son

\* 15. Mai 1779, p.

99.

\* *Ibid.* p. 100.

\* 1 Juin 1787, p.

219. 15 Juillet, p.

393. 1. Août, p. 482.

\* Murville.

triomphe. On a aussi de lui quelques pièces de poésies fugitives. M. Lemaire lui a fait cette épitaphe.

De principes sacrés nourri dès son enfance,  
 Juvigny défendit & l'Eglise & les Mœurs :  
 Du bon goût il peignit la triste décadence ;  
 Et de ses ennemis méprisant les clameurs,  
 Son zèle l'enflamma du plus noble courage.  
 Vous, Mortels vertueux, quand votre ami n'est  
 plus,  
 A ses mânes vos pleurs seroient un foible hom-  
 mage :

Cette tombe est l'autel dressé pour ses vertus,  
 Où doit brûler toujours le pur encens du Sage.

Judith de Ligonier, née à Castres le 2 Mai 1688, est morte le 15 Février 1788 dans la centième année de son âge. Elle étoit cousine germaine du général Ligonier, qui a joué un si grand rôle en Angleterre, où il étoit passé à l'âge de 14 ans, & qui fut pris par les carabiniers, à la tête de quatorze escadrons de cavalerie qu'il commandoit à la bataille de Lawfeld, sous les yeux de Louis XV. Il reste à Castres un neveu & des petits-neveux du même général, & de la branche ainée.

A ces morts joignons celle d'un homme moins illustre, mais bien plus applaudi, mort l'an passé d'une manière bien propre à nourrir les méditations du philosophe chrétien.

« On trouve, dit le *Journal de Paris* (n. 49. « 1788, p. 218) dans la nécrologie de cette « année, à l'article de Naples, un événe-  
 « ment assez extraordinaire ». *Le fameux*  
 « chanteur D. Saveria Favilla, si connu par  
 « sa belle voix, chanta, le 8 Février 1787,  
 « dans un concert où se trouvoit la famille

„ Royale. Au milieu d'un beau passage qui  
 „ transportoit l'assemblée d'admiration &  
 „ qui occasionnoit le plus profond silence ,  
 „ il expira subitement sans le moindre cri &  
 „ sans pousser un seul soupir. Cet événement  
 „ causa la plus grande rumeur dans l'as-  
 „ semblée. „

Ceux qui s'attendent que dans le premier moment de loisir & de liberté, je me répandrai en reproches contre les instrumens de mes disgraces, auront lieu de se détromper. A la vérité, je ne renonce pas à jouir un jour de la raisonnable satisfaction qui naît d'une apologie solidement discutée, & exprimée avec cette modération qui, peut-être mieux que les raisons même, s'assure le jugement du public; mais ce moment n'est pas venu. Je suis encore à l'époque où le tempus loquendi & tempus tacendi doit me servir de règle, & justifier le sacrifice de tout ce que j'ai à dire. Eccle. 3.

---

Dans le dernier Journal, pag. 265, l. 10. Maurocordato, lisez Maurojeni, Mauroceni ou Maurogeni (car on ne s'accorde pas sur l'orthographe de ce nom). — pag. 289. l. 22, Octobre, lisez Décembre.

Dans le Journal du 15 Mars 1787, pag 434.

l. 12, lisez, au Royaume de Grenade, fut les frontieres de l'Andaloufie. — 15 Juillet, pag. 420. l. 3. au lieu de la Meilleraye (& non pas Mailleraye), lisez Chatillon; & ligne suivante, lisez le 20 Mai (les Historiens varient beaucoup sur la date de cette bataille, mais c'est la plus probable) — 1 Janvier 1788, p. 13, ligne avant-derniere, exprimer, lisez imprimer.

 Les trois numeros suivants seront délivrés sans délai pour que le Lecteur se trouve au courant des nouvelles politiques.

---

### T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	337
RUSSIE.	(Petersbourg.	341
POLOGNE.	{Varsovie.	342
	{Thorn.	
ESPAGNE.	(Madrid.	346
DANEMARCK.	(Copenhague.	349
ITALIE.	(Rome.	350
ANGLETERRE.	(Londres.	357
PAYS-BAS.	{La Haye.	358
	{Bruxelles.	
FRANCE.	(Paris.	369
	Morts.	377

